



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ.....	3
1.1 MOT DE LA DIRECTRICE GENERALE	3
1.2 ACTIVITE DU GROUPE CLARIANE AU PREMIER SEMESTRE 2026	4
1.3 EXAMEN DES RESULTATS CONSOLIDES ET DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2026	4
1.4 ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2026	9
1.5 FACTEURS DE RISQUES	10
1.6 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	10
1.7 PERSPECTIVES.....	10
CHAPITRE 2. ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2026	13
2.1 ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2026	13
PRÉSENTATION DU RÉSULTAT GLOBAL.....	13
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	14
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ.....	15
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	16
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS.....	17
2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES ..	60
CHAPITRE 3. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	62

CHAPITRE 1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

1.1 Mot de la Directrice générale

Les résultats du premier semestre reflètent la bonne exécution de notre feuille de route et confirment la solidité de nos fondamentaux et notre potentiel de croissance embarqué.

La forte progression de notre performance opérationnelle, qui tient à la qualité de notre portefeuille d'activités, à la discipline de nos équipes et à la pertinence de notre modèle d'affaires, nous place en position très favorable pour atteindre nos objectifs de moyen terme.

Sur le plan financier, nous avons réalisé sur ce seul semestre plus d'un milliard d'euros d'opérations de refinancement obligataire, ce qui nous a permis de couvrir par anticipation nos principales échéances jusqu'en 2028, et de simplifier notre structure bilantielle. Ces opérations renforcent notre profil de liquidité et nous donnent les moyens de poursuivre sereinement le déploiement de notre plan stratégique Réussir ensemble.

Enfin, face aux épisodes climatiques qui frappent actuellement durement certains territoires en Europe, l'ensemble de nos établissements se mobilise pour assurer la sécurité, le confort et l'accompagnement de nos résidents et patients et apporte par ailleurs sa contribution à l'accueil des populations locales impactées. Je tiens à remercier chaleureusement nos collaborateurs pour leur engagement quotidien, qui constitue plus que jamais la première force de notre Groupe.

Sophie Boissard, Directrice générale de Clariane

1.2 Activité du Groupe Clariane au premier semestre 2026

1.2.1 FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2026

Les faits marquants de l'exercice sont présentés dans la note 2 de l'annexe des comptes consolidés.

1.3 Examen des résultats consolidés et de la situation financière au 30 juin 2026

Il est rappelé que les indicateurs présentés sont ceux suivis par la direction opérationnelle du Groupe, notamment le chiffre d'affaires et l'EBITDAR (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, Amortization and Rent) en français (Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement et loyer).

L'EBITDAR, calculé à partir des produits et charges courants de l'entreprise, fait ressortir la performance opérationnelle du Groupe. Cet indicateur est utilisé par la profession afin d'évaluer la performance opérationnelle de l'entreprise en dehors des effets des politiques immobilières.

Les commentaires ci-après sont rédigés à partir des comptes présentés avant application de la norme IFRS 16, à des fins de comparaison avec l'année précédente.

1.3.1 RÉSULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE 2026

Au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 2 699 millions d'euros, soit une croissance de +1,6% en base publiée et de +4,6% en base organique. La différence entre la performance publiée et organique s'explique par l'impact des cessions intervenues en 2025 dans le cadre de la finalisation de notre plan de renforcement de la structure financière du Groupe.

Cette dynamique confirme la solidité du Groupe qui s'appuie sur la qualité du portefeuille diversifié, tant en termes d'activités que de géographies.

Sur l'ensemble de ce semestre, le taux d'occupation dans les maisons de retraites atteint 91,7%, contre 90,5% sur la même période en 2025. Il est à noter que, sur la seule base des lits commercialisables (c'est-à-dire en tenant compte de travaux de rénovation ou de maintenance en cours, qui portent sur 400 lits), le taux d'occupation s'établirait à 92,3% sur ce premier semestre 2026.

Le réseau exploité au 30 juin 2026, toutes activités confondues, compte désormais 1 213 établissements, contre 1 225 au 30 juin 2025, pour un total d'un peu plus de 89 000 lits, contre près de 91 000 au premier semestre 2025. Ces évolutions tiennent compte :

- Des cessions réalisées dans le cadre du plan de renforcement de la structure financière du Groupe (France, Italie, et Allemagne) ;
- Des fermetures et restructurations d'établissements en France, en Allemagne, en Espagne et en Belgique.

Ces opérations ont été partiellement compensées par :

- Des ouvertures de nouvelles maisons partagées Ages & Vie en France ;
- La mise en service et l'entrée de nouveaux établissements en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Au total, entre juin 2025 et juin 2026, le Groupe a procédé à la cession ou à la fermeture de 45 établissements, tandis qu'il mettait en service dans le même temps 33 nouveaux établissements.

La croissance en base publiée du chiffre d'affaires résulte :

- De la hausse des volumes à hauteur de +1,6% pour un montant net de 41 millions d'euros (progression du volume de journées facturées et mise en service de capacités complémentaires) ;
- D'un impact tarifaire positif à hauteur de +3,0% à 77 millions d'euros, sur l'ensemble des régions, notamment en France, en Allemagne et dans la région Belgique – Pays-Bas ;
- D'autres impacts à hauteur de -3,0% à -75 millions d'euros, dont essentiellement les effets périmètre liés au plan de cession.

L'EBITDAR pré IFRS 16 s'établit à 563 millions d'euros au 30 juin 2026, en progression de +7,5% en base proforma des cessions et de +3,1% en base publiée.

L'EBITDA pré IFRS 16 s'élève à 280 millions d'euros sur la période, en progression de +14,9% en base proforma des cessions et de +6,5% en base publiée. Cette progression de l'EBITDA pré IFRS 16 en base proforma reflète l'amélioration de la marge enregistrée au cours de ce semestre qui s'élève à 10,4% contre 9,5% (proforma des cessions) au premier semestre 2025, soutenue par des volumes en augmentation, une bonne maîtrise des coûts opérationnels, une gestion active du case mix et l'adaptation au nouveau cadre tarifaire applicables aux activités sanitaires SMR en France.

L'évolution de l'EBITDA pré IFRS 16 sur cette période résulte :

- De l'impact des changements de périmètre -19 millions d'euros lié au plan de cession, et à quelques fermetures d'établissements sous-performants en France, Allemagne et Italie ;
- De l'ajustement à la hausse des prix et tarifs (impact net de 27 millions d'euros, avec un effet positif lié aux augmentations tarifaires de 77 millions d'euros compensant une inflation des coûts de -50 millions d'euros) ;
- D'un effet volume de 10 millions d'euros.

L'EBITDA Opco s'établit à 168 millions d'euros, en progression de +25,1% en base proforma des cessions et de +13,0% en base publiée. Cet EBITDA Opco mesure la rentabilité des opérations, nette de tout loyer (y compris sur l'immobilier détenu par le groupe) et des coûts liés à la détention en propre d'une partie du parc immobilier exploité. Cette progression reflète l'amélioration de la performance opérationnelle de la société sur ses différents métiers, notamment en Allemagne et dans les Soins spécialisés en France, et une bonne maîtrise des loyers qui sont restés stables en montant. Sur ces bases, la marge progresse nettement et s'élève à 6,2% contre 5,2% (proforma des cessions) au premier semestre 2025.

Sur ce premier semestre, le résultat net part du Groupe, pré IFRS 16, s'établit à -42 millions d'euros, contre -47 millions d'euros au premier semestre 2025.

Ce résultat, outre les amortissements de 143 millions d'euros, tient compte notamment :

- De charges non courantes à hauteur de -51 millions d'euros au premier semestre 2026 liées aux opérations réalisées depuis 2024, dont -35 millions d'euros de coûts de réorganisation, de restructuration et de transformation et -16 millions d'euros de charges nettes liées aux dernières cessions ;
- De charges financières à hauteur de -100 millions d'euros au 30 juin 2026, contre -89 millions d'euros sur la même période en 2025, liées essentiellement à l'obligation émise le 24 juin 2025 (sans impact sur le premier semestre 2025) et, dans une moindre mesure, l'obligation High Yield réalisée en avril 2026 qui a été partiellement compensée par l'impact positif du remboursement du RCF ;
- D'intérêts minoritaires, qui s'élèvent à -12 millions d'euros, contre -6 millions d'euros au 30 juin 2025.

Le résultat net part du Groupe, post IFRS 16, s'établit à -48 millions d'euros au 30 juin 2026, contre une perte de -59 millions d'euros sur la même période en 2025.

1.3.2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

En millions d'euros	30.06.2026 post IFRS 16	ajustements IFRS 16	30.06.2026 pré IFRS 16	30.06.2025 post IFRS 16	ajustements IFRS 16	30.06.2025 pré IFRS 16
Chiffre d'affaires et autres produits	2 699,3	-	2 699,3	2 655,8	-	2 655,8
Croissance %	1,6%	-	1,6%	0,8%	-	6,1%
EBITDAR	562,8	-0,2	563,0	546,2	0,1	546,1
% du chiffre d'affaires	20,9%	-	20,9%	20,6%	-	21,2%
Loyers externes	-38,8	244,5	-283,3	-39,7	243,8	-283,5
% du chiffre d'affaires	-1,4%	-	-10,5%	-1,5%	-	-10,7%
EBITDA	524,0	244,3	279,7	506,6	243,9	262,7
% du chiffre d'affaires	19,4%	-	10,4%	19,1%	-	9,9%
Résultat opérationnel	114,3	47,5	66,8	72,4	39,0	33,4
% du chiffre d'affaires	4,2%	-	2,5%	2,7%	-	1,3%
Résultat financier	-155,1	-55,2	-99,9	-140,9	-51,9	-89,0
Résultat avant impôt	-40,8	-7,6	-33,2	-68,5	12,8	-81,3
Résultat net part du groupe	-47,5	-5,6	-41,9	-58,5	-11,1	-47,4
% du chiffre d'affaires	-1,8%	-	-1,6%	-2,2%	-	-1,8%

L'EBITDAR, indicateur de référence privilégié par le Groupe et repris dans la communication financière, correspond au résultat opérationnel avant les charges locatives, les dotations aux amortissements et provisions, les autres produits et charges opérationnels, le résultat sur acquisition et cession des participations consolidées des secteurs opérationnels.

1.3.3 SITUATION FINANCIÈRE

La valeur du portefeuille immobilier détenu par le Groupe s'établit à 2 428¹ millions d'euros au 30 juin 2026, contre 2 456 millions d'euros en base proforma des cessions (2 608 millions d'euros en base publiée) au 30 juin 2025.

Cette évolution résulte :

- Des cessions réalisées dans le cadre du plan de renforcement de la structure financière, finalisé en juin 2025 pour un montant de -152 millions d'euros ;
- De la progression du taux moyen de capitalisation (à 6,60%, contre 6,44% au 30 juin 2025 et 6,54% au 31 décembre 2025) avec un impact négatif à hauteur de -60 millions d'euros ;
- De l'impact positif des indexations (23 millions d'euros) et des investissements réalisés (9 millions d'euros).

Cette évolution n'a pas d'impact significatif sur la valorisation des actifs dans les comptes du Groupe, lesquels sont comptabilisés à la valeur historique.

La dette immobilière se réduit de 105 millions d'euros et s'élève à 1 389 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 1 494 millions d'euros au 30 juin 2025, après retraitement des créances financières

¹ Juste valeur des actifs immobiliers évaluée par CBRE

Ages & Vie. Cette baisse résulte des cessions des actifs immobiliers réalisées au cours des 12 derniers mois et de l'amortissement d'une partie de la dette.

Sur ces bases, le niveau de Loan-To-Value (LTV) s'établit à 57% au 30 juin 2026, stable par rapport au 30 juin 2025.

La dette financière nette du Groupe, hors IFRS 16 et IAS 17, s'élève à 3 020 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 3 559 millions d'euros au 30 juin 2025, soit une baisse de la dette financière nette de -539 millions d'euros.

La dette financière nette se compose :

- D'un montant d'emprunts et de dettes financières bruts hors IFRS 16 de 4 431 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 4 309 millions d'euros au 30 juin 2025 ;
- D'un niveau de trésorerie qui s'établit à 1 411 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 750 millions d'euros au 30 juin 2025. A titre de rappel, le Groupe dispose par ailleurs d'une ligne de RCF non tirée de 325 millions d'euros, portant la liquidité totale du Groupe à 1 736 millions d'euros. Il est à noter que ce montant prend en compte le produit de l'émission des obligations hybrides réalisée avec succès le 23 juin 2026 à hauteur de 333 millions d'euros, qui viendra en remboursement de l'ODIRNANE qui devrait intervenir au plus tard le 8 septembre prochain.

Le ratio de levier financier Wholeco du Groupe, tel que défini dans le contrat d'extension du crédit syndiqué annoncé le 17 février 2025, s'établit à 4,9x au 30 juin 2026 en base publiée, et de 5,4x en base retraitée du produit de l'hybride de 333 millions d'euros émise le 23 juin 2026 et destiné à rembourser l'ODIRNANE au plus tard le 8 septembre 2026.

1.3.4. ESG ET PERFORMANCE SOCIALE

Dans la droite ligne des ambitions figurant dans sa feuille de route RSE 2023-2026, Clariane a franchi plusieurs étapes importantes en lien direct avec les cinq engagements statutaires attachés à sa mission² :

- Le 1er semestre 2026 a vu le renouvellement de l'accord de constitution du Comité de la Société Européenne (CE-SE), pour une durée de 4 ans. Cet accord couvrant les six pays d'implantation du Groupe, a été adopté à l'unanimité de ses membres, avec le soutien de la fédération syndicale Epsu. Sur cette base, la direction de Clariane s'engage avec les partenaires sociaux à :

²Considération, Equité, Durabilité, Proximité, Innovation

- Poursuivre les travaux sur la réduction du taux d'absentéisme et du taux de fréquence des accidents de travail ;
 - Créer un groupe de travail paritaire sur l'Intelligence Artificielle ;
 - Réaliser un protocole commun d'intégration sur la santé sécurité au travail ;
 - Accompagner la mise en œuvre des politiques pour atténuer et s'adapter au changement climatique (charte RSE signée en 2025).
- Le premier accord du CE-SE, en favorisant l'émergence d'un cadre commun de dialogue social, avait permis plusieurs avancées structurantes, notamment l'élaboration d'un guide européen de prévention de l'absentéisme, la signature d'un accord européen sur la prévention des accidents du travail et l'accompagnement en santé des collaborateurs. Le nouvel accord permettra de prolonger ces travaux
 - Afin d'apporter son soutien à ceux de ses collaborateurs confrontés à des difficultés personnelles, Clariane poursuit le déploiement de ses dispositifs de soutien social et psychologique, notamment à travers son fonds de solidarité, désormais actif dans les principales implantations.
 - En matière de formation, un nouveau programme dit « OLM » (« Operational Leadership Masterclass ») à destination des directeurs régionaux a été lancé à l'échelle européenne ; ce programme compte déjà 40 participants parmi les cadres dirigeants du Groupe occupant cette fonction essentielle. Le dispositif sera déployé en Allemagne au cours du 2ème semestre 2026. Il vient compléter les programmes WAYs (pour les nouveaux directeurs de site) et MEOS (pour les managers expérimentés souhaitant valider un Master II pour devenir directeur de site). Ces programmes permettront d'atteindre l'objectif de 75% des directeurs d'établissements et des dirigeants opérationnels issus de la promotion interne à fin 2026.
 - Après avoir lancé un plan d'attribution d'actions gratuites pour l'ensemble des salariés du Groupe conditionné à des indicateurs de qualité de service, Clariane a lancé un nouveau dispositif permettant d'associer ses collaborateurs à la création de valeur (« Prime Opérationnelle de Progrès »). Ce mécanisme d'intéressement, qui couvre d'ores et déjà tous les établissements du Groupe en France, joue sur une base semestrielle en fonction de l'atteinte d'indicateurs de performance financière et RH au niveau de chaque site. Son versement est par ailleurs conditionné à des indicateurs impératifs de qualité des soins. Le Groupe envisage de généraliser ce dispositif à l'ensemble de ses réseaux, en fonction des spécificités de chaque pays.

1.4 Événements importants survenus depuis le 30 juin 2026

À la date de publication du présent document, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'événement postérieur au 30 juin 2026 susceptible d'affecter de façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

1.5 Facteurs de risques

Il n'est pas anticipé de risques autres que ceux ayant été identifiés au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2025 déposé le 27 février 2026 auprès de l'AMF sous le numéro D.26-0054.

Gestion du risque de liquidité

Les informations relatives aux risques de liquidité sont détaillés en note 9 de l'annexe aux États Financiers semestriels consolidés résumés du présent Rapport financier semestriel.

Risque de bris des covenants financiers et gestion du risque de défaut croisé du Groupe

Les informations relatives aux risques de bris des covenants financiers et gestion du risque de défaut de croisé du Groupe sont détaillés en note 9 de l'annexe aux États Financiers semestriels consolidés résumés du présent Rapport financier semestriel.

Les autres facteurs de risques identifiés au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2025 déposé le 27 février 2026 auprès de l'AMF sous le numéro D.26-0054 ne présentent pas d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

1.6 Transactions avec des parties liées

Conventions réglementées

Les informations sur les transactions avec des parties liées intervenues au premier semestre 2026 figurent en note 6 de l'annexe aux États Financiers semestriels consolidés résumés du présent Rapport financier semestriel.

Aucune convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil d'administration ou conclue au cours du premier semestre 2026.

1.7 Perspectives

Objectifs 2023-2026

Le Groupe rappelle ses principaux objectifs définis pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 :

- Un objectif de croissance organique annuelle moyenne (CAGR) du chiffre d'affaires d'environ +5%, en base pro forma, soutenue notamment par une augmentation progressive et régulière des taux d'occupation et des volumes d'activité, y compris ambulatoires, de l'amélioration du case mix et du rattrapage tarifaire en cours, en particulier en Allemagne ;
- Un objectif d'amélioration au 31 décembre 2026 de 100 à 150 points de base de la marge d'EBITDA, pré IFRS 16, proforma des cessions et hors promotion immobilière, par rapport au 31 décembre 2023, qui s'établissait à 10,5%, soutenu principalement par la croissance du chiffre d'affaires ainsi que par des mesures d'amélioration ciblées portant sur la structure de coûts centraux et sur les dépenses de loyer ;

- Un objectif de réduction de sa dette financière nette, pré IFRS 16 et à structure bilantielle comparable, pour la ramener à environ 3 milliards d'euros, soit un levier « Wholeco » inférieur à $5,5 \times 3$ au 31 décembre 2026.

Afin d'atteindre ces objectifs, et compte tenu de la finalisation du plan de renforcement de sa structure financière, le Groupe s'appuiera principalement sur :

- La poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle ;
- Et le maintien d'une stricte discipline d'investissements, pour un montant d'environ 300 millions d'euros par an, répartis équitablement entre les investissements de maintenance et les investissements de développement.

S'agissant des indicateurs extra-financiers et retraités des effets de périmètre liés au plan de cession, le Groupe rappelle ses objectifs 2023 - 2026 :

- Conserver le score de recommandation nette (NPS) résidents/patients et familles à un niveau supérieur ou égal à 40 ;
- Maintenir à plus de 7 200 le nombre de collaborateurs engagés dans des parcours de formation qualifiante, conformément à ses engagements de mission ;
- Réduire le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt à un niveau de 29 ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de décarbonation énergétique bas carbone telle que validée par la Science-Based Target initiative (SBTi), induisant une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies de -27%.

Objectifs 2025-2028

A la suite de la bonne exécution des différents volets du plan de renforcement de sa structure financière, le Groupe rappelle ses principaux objectifs pour la période 2025-2028 :

- Une croissance annuelle moyenne (CAGR) de son chiffre d'affaires autour de +4%, en base pro forma, soutenue notamment par :
 - Une progression des volumes d'activité dans l'activité Accompagnement du grand âge, portée par la saturation progressive des taux d'occupation moyen dans les Maisons de retraite médicalisées, une amélioration régulière de la tarification sur la période en s'appuyant sur la poursuite du développement

³ Les objectifs relatifs au levier financier « Wholeco », tels que communiqués lors des publications des résultats annuels 2025 et du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2026, ont été ajustés mécaniquement et en cohérence avec la nouvelle structure de capital post refinancement des Obligations Hybrides GBP

d'une offre différenciée de qualité, et le dynamisme du segment Habitat alternatif ;

- Une progression du chiffre d'affaires dans l'activité Soins spécialisés, qui s'appuiera notamment sur la progression continue de l'activité ambulatoire, l'amélioration du case mix, et les pleins effets de la correction des anomalies liées à la mise en œuvre du nouveau cadre tarifaire applicable aux activités SMR.
- Une croissance annuelle moyenne (CAGR) de l'EBITDA pré IFRS 16 pro forma comprise entre +7% et +9% ;
- Une croissance annuelle moyenne (CAGR) de l'EBITDA Opco pro forma comprise entre +11% et +14%.

Cette nette amélioration de l'EBITDA pré IFRS 16 et de l'EBITDA Opco sur l'ensemble de la période devrait être soutenue par :

- La croissance du chiffre d'affaires ;
- Une bonne maîtrise des dépenses des loyers externes ;
- Des mesures d'amélioration ciblées portant sur la structure de coûts centraux, notamment en France et en Allemagne ;
- La baisse progressive du poids relatif des loyers internes par rapport à la croissance de l'activité.
- Un levier financier Wholeco⁴, tel que défini dans ses contrats de financement bancaire, autour de 5x fin 2028.

⁴ Les objectifs relatifs au levier financier « Wholeco », tels que communiqués lors des publications des résultats annuels 2025 et du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2026, ont été ajustés mécaniquement et en cohérence avec la nouvelle structure de capital post refinancement des Obligations Hybrides GBP

CHAPITRE 2. ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2026

2.1 États Financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2026

PRÉSENTATION DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	Notes	30.06.2026	30.06.2025
Chiffre d'affaires	3.2	2 699 306	2 655 784
Achats consommés	3.3	-204 834	-213 268
Charges de personnel	4	-1 662 836	-1 630 861
Charges externes	3.3	-278 892	-273 687
Impôts et taxes		-37 850	-32 225
Autres produits et charges d'exploitation		9 097	837
Excédent Brut d'Exploitation		523 991	506 580
Dotations aux amortissements et dépréciations	3.3	-365 193	-381 454
Autres produits et charges opérationnels	3.4	-44 545	-52 730
Résultat opérationnel	3.1	114 253	72 396
Coût de l'endettement financier net	9.1	-71 899	-64 292
Autres éléments du résultat financier	9.1	-83 211	-76 567
Résultat financier	9.1	-155 110	-140 859
Résultat avant impôts sur les bénéfices		-40 857	-68 463
Impôts sur les bénéfices	11	5 489	16 391
Résultat des sociétés intégrées		-35 368	-52 072
Résultat des sociétés mises en équivalence (net d'impôt)	6	-500	-936
Résultat net des activités poursuivies		-35 868	-53 008
Résultat net des activités abandonnées (net d'impôt)	2.6	-	-
Résultat net		-35 868	-53 008
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle	*	-11 675	-5 506
Résultat net part du Groupe		-47 543	-58 514
Résultat net part du Groupe/action (en euros)	8	-0,13	-0,16
Résultat net part du Groupe/action dilué (en euros)	8	-0,13	-0,16
Résultat net part du Groupe/action des activités poursuivies (en euros)	8	-0,13	-0,16
Résultat net part du Groupe/action dilué des activités poursuivies (en euros)	8	-0,13	-0,16
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		-47 543	-58 514
Éléments recyclables : impact IFRS 9 et IFRS 2 (évaluation des instruments dérivés de couverture et plans d'actions gratuites) net d'impôt	*	-5 676	-5 906
Éléments non recyclables : impact IAS 19 (écarts actuariels)	*	-3 024	559
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	*	-8 700	-5 347
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres minoritaires	*	220	12
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	*	-56 243	-63 861
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres minoritaires	*	11 895	5 518
RÉSULTAT GLOBAL		-44 348	-58 343

* cf. Variation des capitaux propres

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif

En milliers d'euros	Notes	30.06.2026	31.12.2025
Goodwill	5.1	3 132 680	3 129 532
Immobilisations incorporelles	5.2	2 149 268	2 151 332
Immobilisations corporelles	5.3	2 868 614	2 886 228
Droits d'utilisation	5.4	3 478 368	3 533 378
Immobilisations financières	9.3	131 388	123 063
Titres mis en équivalence	6	37 408	58 149
Impôts différés actifs	11	202 096	193 351
Actifs non courants	3.6	11 999 822	12 075 033
Stocks	3.5	33 296	36 226
Clients et comptes rattachés	3.5	444 743	410 527
Autres créances et actifs courants	3.5	427 916	448 934
Créances d'impôt courant	11	35 879	8 693
Instruments financiers actifs	9.2/9.3	5 421	4 749
Trésorerie	9.3	1 411 088	784 793
Actifs courants		2 358 343	1 693 922
Actifs détenus en vue de leur cession	2.6	1 834	37 915
TOTAL DE L'ACTIF		14 359 999	13 806 870

Passif

En milliers d'euros	Notes	30.06.2026	31.12.2025
Capital	7	3 575	3 568
Primes		1 514 495	1 514 495
Réserves et résultats consolidés		2 100 749	2 095 601
Capitaux propres (part du Groupe)		3 618 819	3 613 664
Intérêts ne conférant pas le contrôle		297 755	287 987
Capitaux propres totaux		3 916 574	3 901 651
Provisions pour retraites	4.3	86 742	78 825
Impôts différés passifs	11	532 533	537 849
Autres provisions	10	57 576	61 338
Emprunts et dettes financières	9.2	3 460 135	3 225 372
Obligations locatives à plus d'un an	5.5	3 484 336	3 549 657
Autres dettes non courantes		16 269	19 547
Passifs non courants		7 637 591	7 472 588
Provisions à moins d'un an	10	24 400	20 222
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	539 623	540 340
Autres dettes et comptes de régularisation	3.5	799 983	810 987
Dettes d'impôt courant	11	38 607	11 282
Emprunts à moins d'un an et découverts bancaires	9.2	970 509	614 096
Obligations locatives à moins d'un an	5.4	431 011	417 729
Instruments financiers passifs	9.2/9.3	1 503	1 184
Passifs courants		2 805 636	2 415 840
Passifs liés à des actifs détenus en vue de leur cession	2.6	198	16 791
TOTAL DU PASSIF		14 359 999	13 806 870

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	Notes	30.06.2026	30.06.2025
Résultat net des activités poursuivies		-35 868	-53 008
Charges d'impôts		-5 489	-16 391
Dotations nettes amortissements et provisions		353 360	374 619
Résultat des sociétés mises en équivalence		500	936
Résultat lié à la variation de juste valeur et éléments non cash		-561	-5 330
Élimination des produits de dividendes		560	606
Plus-values de cession d'actifs		15 351	6 444
Élimination du coût de l'endettement financier net		153 381	139 177
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net		481 235	447 053
Variation des stocks	3.5	-93	6 572
Variation des créances clients	3.5	-42 204	-47 309
Variation des dettes fournisseurs	3.5	-3 888	-30 239
Variation des autres éléments	3.5	18 014	51 852
Variation du besoin en fonds de roulement		-28 171	-19 124
Impôts payés		-4 926	-11 184
Flux net de trésorerie généré par l'activité		448 138	416 745
Incidence des variations de périmètre sur acquisitions	2.6	-8 690	-22 842
Incidence des variations de périmètre sur cessions	2.6	25 861	211
Investissements incorporels et corporels décaissés	5.4	-111 925	-113 059
Autres investissements financiers		2 190	-1 135
Produits de cession d'immobilisations encaissés (hors titres)		11 352	12 327
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-81 212	-124 498
Net cash flow		366 926	292 247
Opérations en capital		-125	-4 112
Actions propres imputées sur les capitaux propres		237	572
Émissions d'emprunts	9.2	877 189	603 984
Remboursement des emprunts et dettes financières	9.2	-269 709	-260 976
Remboursement des dettes locatives	5.5	-217 336	-214 035
Autres flux financiers liés aux opérations de financement	7	100 784	-1 310
Intérêts nets payés	9.1	-175 291	-149 212
Dividendes		-52 710	-35 101
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		263 038	-60 190
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		629 964	232 057
Trésorerie à l'ouverture		779 112	516 002
Trésorerie à la clôture		1 409 076	748 059
Dont:			
Trésorerie des activités détenues en vue de leur cession		-	3 772
Valeurs mobilières de placement	9.3	513 634	84 000
Disponibilités	9.3	897 454	665 920
Concours bancaires courants	9.3	-2 012	-5 633

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Primes	Actions et instruments en actions	Investissements et placements financiers	Couvertures de flux de trésorerie futurs et coût des couvertures	Engagement envers le personnel	Imputations directes en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Au 31 décembre 2024	3 560	1 514 495	-7 886	533 543	48 397	-18 055	152 406	1 465 824	3 692 284	328 538	4 020 822
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2 360	-2 360
Opérations en capital	8	-	-	-	-	-	-8	-	-	-	-
Actions propres	-	-	311	-	-	-	-	-	311	-	311
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-34 016	-	-34 016	-	-34 016
Rachat des minoritaires et autres variations	-	-	-	-	-	-	-422	-8 606	-9 028	-222	-9 250
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	-58 514	-58 514	5 506	-53 008
Impact IAS19 écarts actuariels	-	-	-	-	-	559	-	-	559	-	559
Évaluation des instruments dérivés de couverture et plans d'actions gratuites	-	-	1 258	-	-7 164	-	-	-	-5 906	12	-5 894
Résultat global	-	-	1 258	-	-7 164	559	-	-58 514	-63 861	5 518	-58 343
Au 30 juin 2025	3 568	1 514 495	-6 317	533 543	41 233	-17 496	117 960	1 398 704	3 585 690	331 475	3 917 165
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-30 539	-30 539
Actions propres	-	-	-471	-	-	-	-	-	-471	-	-471
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-26 394	-	-26 394	-	-26 394
Rachat des minoritaires et autres variations	-	-	-	-	-	-	-221	-5 111	-5 332	5 638	306
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	60 109	60 109	-2 079	58 030
Impact IAS19 écarts actuariels	-	-	-	-	-	3 053	-	-	3 053	65	3 118
Évaluation des instruments dérivés de couverture et plans d'actions gratuites	-	-	1 436	-	-4 429	-	-	-	-2 993	262	-2 731
Résultat global	-	-	1 436	-	-4 429	3 053	-	60 109	60 169	-1 752	58 417
Au 31 décembre 2025	3 568	1 514 495	-5 352	533 543	36 804	-14 443	91 345	1 453 702	3 613 663	287 987	3 901 650
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2 279	-2 279
Opérations en capital	7	-	-	-	-	-	-7	-	-	-	-
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	289	-	-	-	-	-	289	-	289
Instruments de capitaux propres	-	-	-	97 136	-	-	-33 653	-	63 483	-	63 483
Rachat des minoritaires et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-2 373	-2 373	152	-2 221
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	-47 543	-47 543	11 675	-35 868
Impact IAS19 écarts actuariels	-	-	-	-	-	-3 024	-	-	-3 024	12	-3 012
Évaluation des instruments dérivés de couverture et plans d'actions gratuites	-	-	694	-	-6 369	-	-	-	-5 676	208	-5 468
Résultat global	-	-	694	-	-6 369	-3 024	-	-47 543	-56 242	11 895	-44 347
Au 30 juin 2026	3 575	1 514 495	-4 369	630 679	30 435	-17 467	57 685	1 403 786	3 618 819	297 755	3 916 574

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Le siège social de la société mère du Groupe Clariane, Clariane SE, est situé au 21-25, rue Balzac à Paris, 75008.

Les États Financiers semestriels consolidés résumés du premier semestre 2026 ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit le 27 juillet 2026 et ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 juillet 2026.

Le Groupe et ses filiales sont :

- des sociétés exploitant des maisons de retraite médicalisées qui accueillent et prennent en charge des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- des sociétés exploitant des établissements de santé spécialisés – soins médicaux de réadaptation, santé mentale, médecine-chirurgie-obstétrique. Chacune de ces structures assure une activité d'hospitalisation complète, et propose également des hospitalisations de jour et des consultations. Leur vocation est de réduire les incapacités physiques et/ou mentales ou de ré-autonomiser les patients afin de faciliter leur retour à domicile et de favoriser leur réinsertion dans leur milieu socioprofessionnel ;
- des sociétés exploitant des résidences services qui proposent aux seniors autonomes un cadre de vie adapté à leur vie quotidienne tout en favorisant le lien social, ainsi que des habitats partagés (type colocation senior) ;
- des sociétés offrant des services de soins à domicile qui permettent notamment d'offrir une alternative à l'hospitalisation ;
- des sociétés ayant vocation à détenir les actifs immobiliers dans lesquels les activités sont exercées.

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Déclaration de conformité

Les États Financiers semestriels consolidés résumés du premier semestre 2026 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union européenne :

https://finance.ec.europa.eu/regulation-and-supervision/financial-services-legislation/implementing-and-delegated-acts/international-accounting-standards-regulation_en.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2026 ont été établis conformément à la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée par l'Union européenne. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, décrits ci-après au paragraphe 1.2.

1.2 Normes IFRS, amendements ou interprétations appliqués par le Groupe

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe sont présentés ci-dessous :

- Amendements à IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir
 - Classement et évaluation des instruments financiers
 - Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles
 - Introduction et informations à fournir sur le risque de crédit (amendements aux directives d'application d'IFRS 7)
 - Informations à fournir sur la différence différée entre la juste valeur et le prix de transaction (amendements aux directives illustratives accompagnant IFRS 7)
 - Gain ou perte sur décomptabilisation.
- Amendements à IFRS 9 – Instruments financiers :
 - Classement et évaluation des instruments financiers
 - Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles
 - Décomptabilisation des dettes de location
 - Prix de transaction.
- Amendement à IFRS 1 - Première application des Normes internationales d'information financière : Comptabilité de couverture par un premier adoptant.
- Amendement à IFRS 10 – États Financiers consolidés : Détermination d'un agent « de facto ».
- Amendement à IAS 7 – État des flux de trésorerie : Méthode du coût.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2026 les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » publiés par l'IASB le 30 mai 2024 et adoptés par l'Union européenne par le règlement (UE) 2025/1047 du 27 mai 2025.

Ces amendements précisent notamment que les passifs financiers réglés par voie électronique sont décomptabilisés à la date de règlement et introduisent une option permettant, sous conditions, une décomptabilisation avant cette date. Le Groupe n'a pas retenu cette option. Les analyses menées ont conclu à l'absence d'incidence significative de ces amendements sur les comptes consolidés du Groupe, tant au titre de la décomptabilisation des passifs financiers que de celle des actifs financiers.

Les autres amendements n'ont pas d'impact significatif sur les États Financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2026.

1.3 Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2027 et non anticipés par le Groupe

- IFRS 19 et amendements liés – Filiales sans obligation d'information du public.
- Amendement à IAS 21 – Conversion dans une monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste.

Ces amendements n'auront pas d'impact significatif sur les États Financiers consolidés du Groupe.

1.4 Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1er janvier 2026

- Amendements à IFRS 18 – Présentation des états financiers :
 - Nouveaux sous-totaux obligatoires dans le compte de résultat
 - Catégorisation des produits et charges en trois groupes (Opérationnelle, investissement et financement)
 - Uniformisation de la présentation du compte de résultat
 - Obligation de présenter les mesures de performance définies par le management.

Le Groupe poursuit activement ses travaux de préparation à l'application de la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, et prévoit de présenter ses premiers états financiers établis conformément aux dispositions de cette norme lors de la publication des comptes semestriels 2027.

Les travaux menés au cours du premier semestre 2026, qui se poursuivront sur le second semestre, s'inscrivent dans le cadre d'un projet transverse associant les principales fonctions financières du Groupe, avec pour objectif d'assurer la conformité des états financiers et de la communication financière aux nouvelles exigences de la norme. Les analyses réalisées à ce jour indiquent que l'application d'IFRS 18 ne devrait pas entraîner de modification majeure des informations financières communiquées au marché ni remettre en cause de manière

significative les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour mesurer et suivre sa performance.

1.5 Présentation des États Financiers consolidés

Les États Financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs comptabilisés à leur juste valeur conformément à IFRS 9 (note 9.3 Actifs et passifs financiers). Les actifs courants sont les actifs destinés à être consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation (inférieur à un an). Un passif courant est un engagement dont le règlement est prévu sous brève échéance et qui s'inscrit dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entreprise.

Les États Financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Particularités propres à l'établissement des États Financiers semestriels consolidés résumés

a. Impôts sur les bénéfices (note 11)

Dans le cadre des arrêtés intermédiaires, la charge d'impôt sur les bénéfices (courante et différée) est déterminée en appliquant au résultat avant impôt de chaque juridiction fiscale le taux effectif d'impôt projeté pour l'exercice, estimé à partir des résultats annuels attendus et de la législation fiscale en vigueur à la date d'arrêté.

b. Avantages du personnel (note 4)

Le coût des engagements envers le personnel pour une période intermédiaire est calculé sur la base des évaluations actuarielles réalisées à la fin de l'exercice précédent. Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état de situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation), ainsi que la valeur et le rendement des actifs de couverture.

Continuité d'exploitation

Les États Financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

Au 30 juin 2026, le Groupe dispose d'une liquidité de 1 736 millions d'euros composée de 1 411 millions d'euros de trésorerie disponible et 325 millions d'euros de Revolving Credit Facility (RCF)

non tirée.

Compte tenu de cette position de liquidité, Clariane dispose d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois qui s'élèvent à environ 685 millions d'euros (hors programme de factoring), comprenant principalement le remboursement de l'Océane, les échéances de Schuldschein et de dettes immobilières.

À la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas identifié d'incertitude significative susceptible de remettre en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS

2.1 Financement

Émission obligataire de 730 millions d'euros

Le 10 avril 2026 Clariane a annoncé le placement avec succès d'une émission obligataire non sécurisée d'un montant total de 500 millions d'euros à échéance 2031, contribuant à allonger la maturité moyenne de sa dette, avec un coupon annuel de 6,875 %. Le produit net de l'émission est destiné au refinancement des Schuldschein à échéance 2026 et 2027, ainsi que des obligations Euro PP à échéance 2027 et 2028, à leur échéance ou lorsque la documentation permet un remboursement anticipé.

Le 28 avril 2026, une émission obligataire additionnelle de 230 millions d'euros a été réalisée, portant ainsi le montant total de la souche obligataire à 730 millions d'euros. Le produit de l'émission a permis le remboursement de l'obligation hybride verte non convertible de 200 millions de livres sterling le 15 juin 2026.

Emission obligataire hybride à durée indéterminée de 333 millions d'euros

Le 23 juin 2026, Clariane a annoncé le succès de l'émission d'un montant de 333 millions d'euros d'obligations hybrides à durée indéterminée subordonnées de dernier rang à taux fixe révisable avec une option de remboursement à 3 ans au gré de l'émetteur. Les obligations porteront intérêt à un taux annuel fixe de 7,875% pendant les 3 premières années avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite sur la base du taux mid-swap majoré d'une marge initiale et d'une marge de 500 points de base. En cas de changement de contrôle, si les obligations ne sont pas remboursées, le taux d'intérêt sera majoré d'une marge additionnelle de 5,00 % par an.

Clariane prévoit d'affecter le produit brut de l'émission au remboursement intégral de ses obligations à durée indéterminée non-subordonnées non-assortie des sûretés et convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes d'un montant nominal total de 332,5 millions d'euros (les « Obligations ODIRNANE »).

Remboursement d'une Obligation hybride verte non convertible de 200 millions de livres sterling

Le 15 juin 2026, Clariane a procédé au remboursement au pair de l'obligation perpétuelle hybride verte non convertible de 200 millions de livres sterling. Ce remboursement a pu être effectué grâce à l'émission additionnelle de 230 millions d'euros autorisée par les prêteurs du SFA. A cette occasion les niveaux du covenant financier de Clariane ont également été ajustés et sont désormais de 7,5x 30 juin 2026, 7,0x au 31 décembre 2026 et au 30 juin 2027, 6,5x au 31 décembre 2027 et au 30 juin 2028, puis 6,0x à partir du 31 décembre 2028.

Remboursement anticipé

Le 25 juin 2026, Clariane a procédé au remboursement par anticipation de l'obligation (Euro PP) de 40,8 millions d'euros à échéance Janvier 2027.

2.2 Clariane a lancé un projet de réorganisation de ses fonctions support pour tenir compte des cessions intervenues depuis 2023

Clariane a présenté un projet de plan de sauvegarde de l'emploi le 3 février 2026 visant l'adaptation de ses fonctions support en France, à la suite de la réalisation de cessions d'actifs d'environ 1 milliard d'euros dans le cadre du plan de renforcement de sa structure financière. Le projet porte sur 107 suppressions de postes, partiellement compensées par la création de 36 postes, soit un solde net de 71 emplois supprimés, sans impact sur les activités opérationnelles (Korian, Inicea, Âges & Vie).

Ce projet prévoit notamment le regroupement des fonctions comptables à Aix-en-Provence, entraînant la fermeture du site de Devecey (Doubs) et la suppression de 38 postes, 17 postes seraient créés à Aix-en-Provence.

Clariane a négocié avec les organisations syndicales et privilégié le reclassement interne et les départs volontaires, avec un accompagnement individualisé des salariés concernés. Cette négociation a abouti à un accord, signé le 23 avril 2026 par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Au 30 juin 2026, une provision pour restructuration de 7 millions d'euros a été comptabilisée au titre de ce projet (cf. note 10 Provisions).

2.3 Notation du groupe par des agences de rating

Le 25 février 2026, Clariane a reçu une notation corporate inaugurale par deux agences de notation : S&P Global Ratings et Moody's.

Les notations attribuées sont les suivantes :

	S&P Global Ratings	Moody's
Notation corporate de Clariane SE	B+ Outlook Stable	B2 Outlook Stable

L'obtention de ces notations marque une étape importante dans la stratégie de financement du Groupe, elle répond également aux exigences contractuelles prévues dans la documentation du Syndicated Facility Agreement (SFA).

2.4 Couverture des coûts de l'énergie

Comme indiqué dans le communiqué de mars 2026, le Groupe bénéficie d'une politique active de couverture de ses coûts énergétiques. Au 27 février 2026, 93 % des besoins énergétiques prévisionnels de 2026 étaient couverts, tandis qu'environ 70 % des besoins énergétiques prévisionnels des exercices 2027 et 2028 l'étaient également. À titre de rappel, les coûts énergétiques représentaient environ 2 % du chiffre d'affaires et 9 % des dépenses d'achats en 2025.

2.5 Évolution du périmètre de consolidation

Au 30 juin 2026, le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère Clariane SE, 560 sociétés consolidées par intégration globale, et 4 entités mises en équivalence (cf. note 6 Participations dans les entreprises associées). Le nombre de sociétés consolidées était de 565 au 31 décembre 2025, dont 5 entités mises en équivalence.

2.6 Principales données sur les variations de périmètre significatives

Incidence sur la trésorerie des acquisitions et cessions de filiales et des coentreprises ainsi que des changements de mode de consolidation

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Incidence sur la trésorerie des acquisitions	-8 690	-22 841
Prix d'acquisition	-8 743	-24 214
Trésorerie acquise	53	1 373
Incidence sur la trésorerie des cessions	25 861	211
Prix de cession	25 861	1 369
Trésorerie cédée	-	-1 158
EFFET VARIATION DE PÉRIMÈTRE	17 171	-22 630

Au 30 juin 2026, l'incidence des variations de périmètre liées aux acquisitions de filiales et coentreprises sur la trésorerie s'élève à 8,7 millions d'euros, et correspondent principalement aux versements de compléments de prix sur des acquisitions réalisées lors des périodes précédentes en Espagne, en France, en Belgique et en Italie. L'incidence des variations de périmètre liées aux cessions de filiales et coentreprises sur la trésorerie s'élève à 25,9 millions d'euros.

Les filiales acquises et cédées (hors celles identifiées comme détenues en vue de la vente à fin juin 2026 – cf. paragraphe « Actifs destinés à être cédés » ci-dessous) au cours du premier semestre 2026 sont individuellement non significatives.

Actifs destinés à être cédés

Au 30 juin 2026 les actifs et passifs destinés à être cédés n'appellent pas de commentaire particulier.

Les variations observées entre 2026 et 2025 s'expliquent principalement par la poursuite et la finalisation, au cours du premier trimestre 2026, des projets de cession engagés en 2025 portant sur plusieurs établissements KORIAN. Ces opérations comprenaient à la fois des cessions de fonds de commerce et des cessions de titres. Par ailleurs, deux nouveaux établissements ont été classés en actifs destinés à être cédés au cours du premier semestre 2026, conformément aux critères applicables.

Le solde des actifs et passifs destinés à être cédés se décompose de la manière suivante :

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	31.12.2025
<i>Goodwill</i>	451	6 902
Immobilisations incorporelles	42	7 888
Immobilisations corporelles	1 302	8 441
Droits d'utilisation	-	14 088
Immobilisations financières	-	16
Impôts différés actifs	-	95
Actifs non courants	1 795	37 430
Stocks	39	168
Clients et comptes rattachés	-	228
Autres créances et actifs courants	-	89
Actifs courants	39	485
Actifs détenus en vue de leur cession	1 834	37 915

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	31.12.2025
Provisions pour retraites	198	919
Impôts différés passifs	-	13
Autres provisions	-	745
Obligations locatives à plus d'un an	-	14 231
Passifs non courants	198	15 908
Fournisseurs et comptes rattachés	-	1
Autres dettes et comptes de régularisation	-	803
Emprunts à moins d'un an et découverts bancaires	-	51
Obligations locatives à moins d'un an	-	28
Passifs courants	-	883
Passifs liés à des actifs détenus en vue de leur cession	198	16 791

NOTE 3. INFORMATION SECTORIELLE – EBITDAR – BFR

3.1 Secteurs opérationnels

La répartition des informations sectorielles est la suivante :

Secteurs opérationnels au 30.06.2026	Total	France	Allemagne	Benelux ^(a)	Italie	Espagne
<i>En milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires et autres produits	2 699 306	1 128 530	678 409	437 815	305 186	149 365
EBITDAR	562 741	215 039	159 858	94 447	67 307	26 091
	20,8%	19,1%	23,6%	21,6%	22,1%	17,5%
Investissements incorporels et corporels décaissés	-111 925	-46 037	-24421,164	-10 361	-21 950	-9 156

Passage de l'EBITDAR au résultat opérationnel au 30.06.2026

En milliers d'euros

EBITDAR	562 741
Charges locatives	-38 750
Excédent Brut d'exploitation	523 991
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-365 193
Autres produits et charges opérationnels	-44 545
Résultat opérationnel	114 253

(a) Inclut 94 millions d'euros de chiffre d'affaires aux Pays-Bas.

Secteurs opérationnels au 30.06.2025	Total	France	Allemagne	Benelux ^(a)	Italie	Espagne
<i>En milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires et autres produits	2 655 784	1 140 848	654 808	414 490	317 043	128 596
EBITDAR	546 238	215 749	138 232	89 484	71 610	31 163
	20,6%	18,9%	21,1%	21,6%	22,6%	24,2%
Investissements incorporels et corporels décaissés	-113 059	-59 269	-17 802	-10 826	-14 900	-10 262

Passage de l'EBITDAR au résultat opérationnel au 30.06.2025

En milliers d'euros

EBITDAR	546 238
Charges locatives	-39 658
Excédent Brut d'exploitation	506 580
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-381 454
Autres produits et charges opérationnels	-52 730
Résultat opérationnel	72 396

(1) Inclut 83,4 millions d'euros de chiffre d'affaires aux Pays-Bas.

3.2 Chiffre d'affaires et autres produits

Clariane est organisée autour de deux grands domaines d'activités : l'accompagnement du grand âge, à travers les maisons de retraite médicalisées et les solutions d'habitat alternatif, et les soins spécialisés, à savoir les soins de médicaux et de réadaptation, les soins de santé mentale, les consultations et diagnostics associés et les dispositifs d'assistance sociale. Le chiffre d'affaires comprend principalement les prestations de services relatives à l'hébergement, au soin et à la prise en charge de la dépendance. Ces dernières sont reconnues en chiffre d'affaires quand elles sont réalisées, quelle que soit l'origine du règlement.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 699 millions d'euros pour la période close au 30 juin 2026, en augmentation de 43,5 millions d'euros par rapport à la période précédente.

La répartition du chiffre d'affaires et autres produits par famille d'activité est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	30.06.2025
Accompagnement du grand âge	2 023 602	2 009 953
Soins spécialisés	675 704	645 831
TOTAL	2 699 306	2 655 784

3.3 Autres données opérationnelles courantes

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de matières premières, énergie, fournitures et autres approvisionnements

Les charges externes correspondent principalement à des honoraires et rémunérations d'intermédiaires pour 93 millions d'euros, aux charges locatives qui n'entrent pas dans le cadre d'IFRS16 pour 39 millions d'euros (cf. note 5.4 Engagements locatifs), aux frais d'entretien et de maintenance pour 62 millions d'euros et à des frais de sous-traitance pour 85 millions d'euros.

Le poste « dotations aux amortissements et dépréciations » correspond pour 346 millions d'euros à des amortissements et pour 19 millions d'euros à des dépréciations et provisions.

3.4 Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend essentiellement :

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	30.06.2025
Coûts de restructuration, de réorganisation et de transformation	-32 441	-28 643
Plus ou moins-values de cession	-15 565	-4 943
Dépréciation des actifs non courants	5 854	-17 134
Autres charges opérationnelles individuellement non significatives (nettes)	-2 393	-2 010
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	-44 545	-52 730

- 32 millions d'euros de coûts de restructuration, réorganisation et transformation, principalement composés de coûts de projets de transformation dans le cadre du plan de renforcement de la structure financière du Groupe pour 10 millions d'euros dont 4 millions d'euros en Allemagne et 4 millions d'euros en France, des impacts de fermetures de sites et coûts de restructuration liés à des changements

d'organisation dans le réseau et sièges du Groupe, notamment 15 millions d'euros en France, 4 millions d'euros en Espagne et 1 million d'euros en Allemagne.

- 15 millions d'euros de charges en net liés aux cessions.
- 6 millions d'euros (en net) de reprises de dépréciations d'actifs non courants, principalement en Espagne et Allemagne.

3.5 Besoin en fonds de roulement

a. Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	31.12.2025
Stocks	37 552	38 995
Dépréciations	-4 256	-2 769
VALEUR NETTE	33 296	36 226

La valeur brute des stocks s'élève à 37,5 millions d'euros, et est principalement composée de linge, de produits alimentaires et de médicaments à hauteur de 26,5 millions d'euros, ainsi que 11 millions d'euros de constructions immobilières en cours chez Ages & Vie Habitat, comptabilisées en stock car réalisées pour le compte des foncières A&V mises en équivalence dans le périmètre de consolidation du Groupe.

b. Créances

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	31.12.2025
Créances clients	497 686	457 255
Dépréciations	-52 943	-46 728
VALEUR NETTE	444 743	410 527

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe applique des règles de dépréciation des créances clients selon le secteur, le pays et la nature de la créance.

Dans certains pays comme l'Italie ou l'Allemagne, il existe des créances dont l'antériorité est supérieure à quatre ans. Dans ces pays, les créances des résidents sont traitées en gestion de recouvrement avec des procédures de relance et d'exécution judiciaires. Un titre exécutoire est valable pendant plusieurs années, et dans plusieurs cas, le Groupe attend les paiements jusqu'à ce que les anciens biens immobiliers des résidents soient vendus. Ceci explique la présence de créances dont l'échéance est supérieure à quatre ans non encore dépréciées.

Transfert et utilisation des actifs financiers

Dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'affacturage qui permettent de céder à un ensemble d'institutions financières une partie des postes clients de certaines filiales avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à l'encours cédé.

L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes d'affacturage.

La politique de factoring est appliquée en Italie avec le factoring « pro soluto ». Les cessions de créances par les filiales italiennes se font à leur valeur nominale, diminuée d'une commission initiale de 0,3% à 0,6% comptabilisée en autres charges opérationnelles, à laquelle s'ajoutent des intérêts financiers basés sur l'Euribor majoré et enregistrés en charges financières. Au 30 juin 2026, les créances cédées décomptabilisées et non encore encaissées par la société d'affacturage représentent 50,8 millions d'euros soit 34,52% des flux courants cédés et décomptabilisés sur les douze derniers mois. Au 31 décembre 2025, ce montant représentait 39,4 millions d'euros soit 13,38% des flux courants cédés et décomptabilisés au cours de l'exercice.

En milliers d'euros

Ventilation sur le semestre des cessions de créances (PROSOLUTO)	1 ^{er} trimestre 2026	2 ^{ème} trimestre 2026	30.06.2026
Créances cédées	60 925	87 135	148 060
Créances encaissées	61 047	87 837	148 884
Commissions au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées	-290	-278	-568
Charges financières afférentes	-527	-606	-1 133
Résultat de cession	-817	-884	-1 701
TRÉSORERIE NETTE REÇUE	60 230	86 953	147 183

c. Autres créances et actifs courants

Les autres créances et actifs courants se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Créances fiscales hors impôt courant	58 413	84 003
Créances sociales	18 702	9 881
Avances et acomptes	26 859	10 365
Charges constatées d'avance	78 739	51 592
Autres débiteurs	240 269	268 647
Autres créances et actifs courants dans le BFR	422 982	424 488
Avances sur comptes courants et créances sur cessions et acquisitions d'immobilisations	32 957	18 491
Dépréciation des autres créances	-30 764	-32 130
VALEUR DES AUTRES CRÉANCES	425 175	410 849
Prêts et autres garanties	1 414	1 323
Autres immobilisations financières ^(a)	1 328	36 763
VALEUR DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	2 742	38 086
TOTAL DES AUTRES CREANCES ET ACTIFS COURANTS	427 916	448 934

(a) Principalement des comptes courants avec des sociétés mises en équivalence. En juin 2026 ces créances, en compte courant sont présentées en actifs financiers non courants et sont de 19 millions contre 35,4 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Les principaux pays contributeurs aux autres créances et actifs courants sont la France (245,7 millions d'euros), l'Allemagne (67,3 millions d'euros) et l'Italie (48,9 millions d'euros).

d. Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées au coût historique (représentant le coût amorti).

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Dettes fournisseurs	539 623	540 340
TOTAL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	539 623	540 340

Les principaux pays contributeurs sur le plan opérationnel aux comptes fournisseurs et comptes rattachés sont la France (203,4 millions d'euros), l'Italie (169,1 millions d'euros), l'Allemagne (82,8 millions d'euros) et le Benelux (74,7 millions d'euros).

Affacturation inversé

En Espagne et en Italie, les dettes fournisseurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe, et, également celles que les fournisseurs du Groupe ont cédées auprès d'un établissement financier dans le cadre d'un programme d'affacturation inversé (« reverse factoring »). En application de l'amendement à IAS 7 relatif aux informations à fournir en annexe au titre des accords de financement des fournisseurs entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024, le Groupe a mené une analyse des dettes soumises à ces deux programmes d'affacturation inversé conclus avec des établissements financiers, qui l'a conduit

à classer ces dettes dans la rubrique dettes fournisseurs de son bilan. En effet, les modifications apportées par ces programmes aux dettes fournisseurs n'étant pas substantielles et les conditions de paiement aux établissements financiers restant similaires à celles convenues avec les fournisseurs, ces dettes sont considérées comme des dettes fournisseurs et les paiements correspondants comme des flux de trésorerie d'exploitation.

Deux programmes d'affacturage inversé sont en place avec deux banques depuis 2016 en Italie et 2021 en Espagne, et sont respectivement renouvelables annuellement en Espagne, et tous les deux ans en Italie. Ces contrats d'affacturage permettent aux fournisseurs concernés de recevoir de la part des établissements bancaires le paiement de leurs factures avant leur échéance initiale (60 jours pour la plupart en Espagne, et 150 jours en Italie). Les factures cédées par le fournisseur à l'établissement bancaire sont dues par le Groupe à la date d'échéance initiale de la facture. Elles sont considérées par le Groupe comme des dettes fournisseurs et leurs paiements comme des flux de trésorerie d'exploitation, étant donné que les paiements aux établissements financiers sont effectués dans les mêmes conditions que celles convenues avec le fournisseur. Les dettes fournisseurs sous-programme de reverse factoring sont de l'ordre de 35,7 millions d'euros en Italie et 5 millions d'euros en Espagne au 30 juin 2026, contre respectivement 44,4 millions d'euros et 6 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Les autres dettes et comptes de régularisation du Groupe se ventilent comme suit à la clôture :

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Dépôts des résidents	70 489	69 778
Avances et acomptes versés sur commande	51 652	51 486
Dettes fiscales non liées à l'IS	55 716	86 532
Dettes sociales	393 123	334 979
Autres dettes	124 279	143 624
Produits constatés d'avance	43 357	40 408
Dettes et comptes de régularisation dans le BFR	738 616	726 807
Fournisseurs d'immobilisations	60 956	66 091
Dividendes à payer ^a	410	18 088
TOTAL DES AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	799 983	810 987

(a) Correspond à des dividendes à payer aux minoritaires.

Les principaux pays contributeurs sur le plan opérationnel aux autres dettes et comptes de régularisation sont la France (260,1 millions d'euros), l'Allemagne (245 millions d'euros), le Benelux (145,1 millions d'euros), et l'Italie (90,3 millions d'euros).

Variation du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) se compose des éléments suivants :

En milliers d'euros	31.12.2025	Variation de périmètre	Variation de BFR	Autres variations	30.06.2026
Stocks [A]	38 995	120	93	-1 656	37 552
Clients et comptes rattachés [B]	457 255	200	42 204	-1 973	497 686
Autres créances et actifs courants [C]	424 488	-16	-46	-1 444	422 982
Fournisseurs et comptes rattachés [D]	540 340	606	-3 888	2 565	539 623
Autres dettes et comptes de régularisation [E]	726 807	1 515	17 968	-7 674	738 616
Besoin en fonds de roulement [F]=[D]+[E]-[A]-[B]-[C]	346 409	1 817	-28 171	-36	320 019

Les principaux pays contributeurs à la variation du BFR sont l'Italie (-10,8 millions d'euros) et l'Espagne (-10,2 millions d'euros).

Le Groupe exclut les créances et dettes fiscales ainsi que les créances et dettes liées à l'investissement de son calcul du BFR. Le BFR est basé sur les valeurs brutes des stocks et des créances.

3.6 Actifs non courants

Au 30 juin 2026, les actifs non courants du Groupe par pays se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	France	Allemagne	Italie	Benelux ^a	Espagne	Total
Actifs non courants au 31 décembre 2025	5 479 200	2 236 785	1 462 782	1 995 483	584 368	11 758 618
Variation ^b	-55 754	-8 966	-25 035	-20 360	17 835	-92 280
Actifs non courants au 30 juin 2026	5 423 446	2 227 819	1 437 747	1 975 123	602 203	11 666 338

Dont:

Goodwill	1 444 666	720 077	402 452	268 974	296 511	3 132 680
Autorisations	1 295 995	-	370 073	228 205	51 540	1 945 813
Autres immobilisations incorporelles	137 931	13 795	14 767	10 221	26 741	203 455
Immobilisations corporelles	1 435 757	523 620	480 347	276 569	152 321	2 868 614
Droits d'utilisation	1 072 390	970 327	169 406	1 191 154	75 091	3 478 368
Autres actifs non courants	36 708	-	701	-	(0)	37 408

(a) Inclut 416 millions d'euros d'actifs non courants aux Pays-Bas.

(b) Retraités des immobilisations financières et des impôts différés actifs

Les postes goodwill, autorisations, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et droits d'utilisation sont détaillés dans la note 5 Goodwill, Immobilisations incorporelles et corporelles.

NOTE 4. CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

4.1 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	30.06.2025
Salaires et traitements	-1 178 908	-1 168 399
Charges sociales	-356 455	-343 290
Participation des salariés	-7 468	-4 465
Attribution d'actions gratuites	-5 765	-2 339
Autres charges de personnel	-114 240	-112 368
TOTAL	-1 662 836	-1 630 861

Les coûts de personnel ont augmenté de 1,8% au premier semestre 2026, et légèrement augmenté relativement à l'évolution du chiffre d'affaires, représentant 61,5% du chiffre d'affaires du premier semestre 2026, contre 61,4% au 30 juin 2025.

4.2 Épargne salariale

Les dispositifs d'épargne salariale du Groupe sont inchangés par rapport à ceux décrits dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les charges comptabilisées au titre de la participation, de l'intéressement et, le cas échéant, de l'abondement aux plans d'épargne salariale sont reconnues en charges de personnel sur la période à laquelle elles se rattachent. Aucun changement significatif n'est intervenu au cours du semestre.

4.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, composés d'avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière, TFR) et d'avantages à long terme comme les primes anniversaires et les médailles du travail (MDT), sont calculés pour les clôtures intermédiaires sur la base des évaluations actuarielles réalisées à la clôture annuelle précédente (cf. note 1.4 Présentation des États Financiers consolidés).

4.4 Paiements fondés sur actions

En application d'IFRS 2, les transactions réglées en actions telles que les plans d'attribution gratuite d'actions accordées aux salariés et mandataires sociaux constituent des avantages comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits.

Le Groupe Clariane a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions qui s'analysent comme des plans *equity-settled* au sens d'IFRS 2 (plans réglés par la remise d'actions Clariane au terme de la période d'acquisition) et pour lesquels les charges comptabilisées

ont pour contrepartie une augmentation des capitaux propres. Pour ces plans, la juste valeur unitaire des instruments attribués est évaluée sur la base du cours de l'action Clariane au jour de l'attribution diminué des dividendes attendus sur la période d'acquisition des droits. Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non-respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de turnover des bénéficiaires.

La valeur des plans IFRS 2 a été déterminée par un expert externe en utilisant des modèles de valorisation permettant de prendre en compte les caractéristiques du plan, les données de marché observées à la date d'attribution et certaines hypothèses déterminées par la direction du Groupe. Cette valeur est évaluée deux fois par an, à la clôture semestrielle et à la clôture annuelle, en tenant compte de l'évolution des probabilités d'atteinte des différentes conditions propres à chaque plan.

En milliers d'euros	Plan d'actions gratuites 2023 #1	Plan d'actions gratuites 2023 #2	Plan d'actions gratuites 2024 #1	Plan d'actions gratuites 2025 #1	Plan d'actions gratuites 2025#2	Plan d'actions gratuites 2026#1	Total
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Conditions de performance	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Date d'acquisition des droits	15-juin-26	15-juin-26	5-août-27	10-oct.-28	29-juil.-28	12-mai-29	
Nombre d'unités initialement attribuées ajusté ^a	258 060	1 438 185	6 880 814	3 465 750	6 774 047	9 621 070	28 437 926
Nombre d'unités définitivement attribuées	173 910	612 483					786 393
Charge comptable des exercices précédents	701	737	1 815	725	1 228		5 206
Charge comptable S1 2026	131	2 411	463	1 348	419	993	5 765
Cours de l'action à la date d'attribution ^b	7,51	7,51	1,90	4,72	5,09	4,13	
JUSTE VALEUR IFRS 2 DES PLANS	832	3 148	2 277	2 073	1 647	993	10 971

(a) Nombre d'unités ajusté des augmentations de capital réalisées en juin et juillet 2024

(b) Montant ajusté des augmentations de capital réalisées en juin et juillet 2024

Plans d'attribution gratuite d'actions en cours avec conditions de performance

Pour l'ensemble des plans d'attribution gratuite d'actions avec conditions de performance, les actions sont attribuées au profit de certains salariés et mandataires sociaux. L'acquisition définitive des dites actions est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition et, pour certains plans, à la réalisation de conditions de performance :

- Pour le « Plan 2023 avec conditions de performance », les conditions de performance étaient le chiffre d'affaires 2025, le bénéfice par action 2025, l'indicateur composite sur la qualité et la sécurité des soins⁵ et des critères RSE (le taux de diversité des genres dans les comités de direction au sein du Groupe et dans les pays et le taux de réduction des émissions de carbone). L'acquisition définitive des actions attribuées dans le cadre du « Plan 2023 avec conditions de performance » a eu lieu le 15 juin 2026 et a donné lieu à l'attribution de 612 483 nouvelles actions aux bénéficiaires dudit plan ;

⁵ Indicateur créé en 2022 servant de base à la mesure de l'exigence du Groupe s'agissant de la qualité des soins.

- Pour le « Plan 2024 avec conditions de performance », les conditions de performance sont le chiffre d'affaires 2026, le cash-flow libre opérationnel 2026, les ratios de levier financier 2025 et 2026, et des critères RSE (le score de considération 2026, le taux de réduction des émissions de CO2 2026 liées à l'énergie, l'engagement des collaborateurs, la mixité au sein des comités de direction générale du Groupe et des pays 2026).
- Pour le « plan 2025 avec conditions de performance », les conditions sont le chiffre d'affaires 2027, le cash-flow opérationnel 2027, le ratio de levier financier « wholeco » 2027, l'EBITDA 2027, et les critères RSE comme le score de considération 2027, la réduction des émissions de CO2 liées à l'énergie, l'engagement des collaborateurs et le taux de promotion interne des Directeurs et Directeurs adjoints d'établissements. La réalisation des critères financiers est un prérequis pouvant aller de 0 % à 150 % de l'allocation en fonction de la sous ou de la surperformance de ces critères. Le niveau de réalisation des critères extra-financiers, qui détermine un coefficient multiplicateur pouvant aller de 0,8 à 1,2, vient s'appliquer sur le taux de réalisation des critères financiers. Si le niveau de réalisation des critères financiers est strictement inférieur à 100 %, alors le coefficient multiplicateur extra-financier ne peut être supérieur à 1. Si le niveau de réalisation des critères financiers est supérieur ou égal à 100 %, le coefficient multiplicateur s'applique dans la limite d'un taux de réalisation global maximal de 150 %.
- Pour le « plan 2026 avec conditions de performance », les conditions sont le chiffre d'affaires 2028, le cash-flow opérationnel 2028, le ratio de levier financier « wholeco » 2028, l'EBITDA 2028, et les critères RSE comme le score de considération 2028, la réduction des émissions de CO2 liées à l'énergie, l'engagement des collaborateurs et le taux de promotion interne des Directeurs et Directeurs adjoints d'établissements. La réalisation des critères financiers est un prérequis pouvant aller de 0 % à 150 % de l'allocation en fonction de la sous ou de la surperformance de ces critères. Le niveau de réalisation des critères extra-financiers, qui détermine un coefficient multiplicateur pouvant aller de 0,8 à 1,2, vient s'appliquer sur le taux de réalisation des critères financiers.

Plans d'attribution gratuite d'actions en cours sans condition de performance

En 2023, un plan sans condition de performance a également été attribué au profit de quelques collaborateurs identifiés comme hauts potentiels et comme ressources clés pour le Groupe ainsi qu'au profit de certaines fonctions médicales spécifiques.

L'acquisition définitive des actions attribuées dans le cadre du « Plan 2023 sans condition de performance » a eu lieu le 15 juin 2026 et a donné lieu à l'attribution de 173 910 nouvelles actions aux bénéficiaires dudit plan.

Plan universel d'attribution gratuite d'actions, « Ensemble »

Le 2 octobre 2025, le groupe a lancé un plan universel d'attribution gratuite d'actions donnant un droit à 50 actions à tout salarié titulaire d'au moins un contrat de travail Clariane à cette date. L'attribution définitive aura lieu au terme d'une période d'attribution de trois ans sous réserve des conditions cumulatives que sont la présence du salarié durant toute la durée d'acquisition d'une part et de l'autre, le Net Promote Score (NPS) de chaque pays.

Les actions définitivement acquises seront librement cessibles. En cas de demande, elles pourront aussi être livrées au sein du plan d'épargne d'entreprise pour les bénéficiaires en France, auquel cas une période d'indisponibilité de cinq ans à compter de la date de livraison serait appliquée.

NOTE 5. Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

5.1 Goodwill

Les principes, hypothèses et méthodes retenus pour les tests de dépréciation des goodwill demeurent inchangés par rapport à ceux décrits dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Aucun indice de perte de valeur significatif n'a été identifié sur la période.

Variation du poste goodwill

Les variations du poste « Goodwill » sur la période close au 30 juin 2026 sont les suivantes :

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Goodwill brut à l'ouverture	3 129 532	3 239 523
Acquisitions	1 208	5 105
Cessions	-	-108 257
Actifs détenus en vue de la vente	1 940	-6 840
Goodwill brut à la clôture	3 132 680	3 129 532
Goodwill net à l'ouverture	3 129 532	3 239 523
GOODWILL NET À LA CLÔTURE	3 132 680	3 129 532

L'affectation des goodwill correspond principalement à la reconnaissance des actifs suivants : autorisations, ensembles immobiliers et contrats de location. Au cours du premier semestre 2026, le montant du goodwill est resté globalement stable.

Au 30 juin 2026, le goodwill du Groupe se ventile comme suit :

En milliers d'euros	France	Allemagne	Benelux ^a	Italie	Espagne	Total
Goodwill net à l'ouverture	1 442 726	720 077	268 974	402 453	295 302	3 129 532
Variation de périmètre	-	-	-	-	1 208	1 208
Actifs détenus en vue de la vente	1 940	-	-	-	-	1 940
GOODWILL NET À LA CLÔTURE	1 444 666	720 077	268 974	402 453	296 510	3 132 680

(a) Inclut 75,5 millions d'euros de goodwill aux Pays-Bas.

Le goodwill a fait l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre 2025. Au 30 juin 2026, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Le Groupe a procédé à une revue de performance de chaque UGT sur le premier semestre 2026, et les hypothèses sur la base desquelles ont été effectuées ces tests au 31 décembre 2025 ne sont pas remises en cause par les événements du semestre. Les WACC et les taux de croissance long terme utilisés restent en ligne avec ceux du 31 décembre 2025, sauf pour la Belgique (WACC revu à la hausse et s'établissant à 6,5%, contre 6,25% au 31 décembre 2025) et pour l'Allemagne (taux de croissance long terme revu à la hausse et s'établissant à 2,0% contre 1,90% au 31 décembre 2025). Compte tenu de l'absence d'indice de perte de valeur et dans un contexte de stabilité des paramètres financiers, le groupe considère que les conclusions des tests de sensibilité menés fin 2025 restent applicables à fin juin 2026.

5.2 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	Autorisations	Autres	Total
Valeur brute à l'ouverture	2 062 504	485 064	2 547 568
Variation de périmètre	-1 785	62	-1 723
Cessions	-	-799	-799
Acquisitions	-	20 855	20 855
Transferts	-	-	-
Reclassements et autres impacts	-616	1 659	1 043
Actifs détenus en vue de la vente	-	-42	-42
Valeur brute à la clôture	2 060 103	506 799	2 566 902
Amortissements et dépréciations cumulés à l'ouverture	115 516	280 720	396 236
Variation de périmètre	-1 785	59	-1 726
Cessions	-	150	150
Amortissements et dépréciations	1 231	22 520	23 751
Reclassements et autres impacts	-2 703	-142	-2 845
Actifs détenus en vue de la vente	2 032	37	2 069
Amortissements et dépréciations cumulés à la clôture	114 291	303 344	417 635
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 946 988	204 344	2 151 332
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	1 945 812	203 455	2 149 267

Les autorisations se répartissent comme suit par secteur opérationnel :

En milliers d'euros	France	Benelux ^a	Italie	Espagne	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 366 701	228 402	405 800	61 600	2 062 504
Dépréciations	70 672	197	35 817	8 829	115 516
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 296 029	228 205	369 983	52 771	1 946 988
Valeur brute à la clôture	1 365 995	228 402	404 106	61 601	2 060 103
Dépréciations	70 001	197	34 032	10 061	114 291
Valeur nette comptable à la clôture	1 295 994	228 205	370 074	51 540	1 945 812

(a) Inclut 8,7 millions d'euros aux Pays-Bas.

Aucune autorisation ne représente à elle seule un montant significatif pour le Groupe. En Espagne, la variation des autorisations est liée à leur amortissement.

Les actifs incorporels ont fait l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre 2025. Les hypothèses sur la base desquelles ont été effectué ces tests au 31 décembre 2025 ne sont pas remises en cause par les événements du semestre, et le Groupe a procédé à une revue de performance de chaque UGT sur le premier semestre 2026. Les WACC et les taux de croissance long terme utilisés restent en ligne avec ceux du 31 décembre 2025, sauf pour la Belgique (WACC revu à la hausse à 6.5%, contre 6.25% au 31 décembre 2025) et pour l'Allemagne (taux de croissance long terme revu à la hausse et s'établissant à 2,0% contre 1,90% au 31 décembre 2025) Compte tenu de l'absence d'indice de perte de valeur et dans un contexte de stabilité des paramètres financiers, le groupe considère que les conclusions des tests de sensibilité menés fin 2025 restent applicables à fin juin 2026.

5.3 Immobilisations corporelles

Au 30 juin 2026, les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels et autres immobilisations corporelles	En cours et avances	Total
Valeur brute à l'ouverture	331 516	2 735 427	1 907 117	170 736	5 144 796
Variation de périmètre	-	84	856	-	940
Cessions	-673	-10 212	-3 530	-176	-14 591
Acquisitions	387	15 693	43 171	24 858	84 109
Transferts	-	-	-	-	-
Reclassements et autres impacts	-	12 950	22 321	-29 811	5 460
Actifs détenus en vue de la vente	-	-1 797	-2 102	-28	-3 927
Valeur brute à la clôture	331 230	2 752 145	1 967 833	165 579	5 216 787
Amortissements cumulés à l'ouverture	607	1 021 548	1 230 079	6 334	2 258 568
Variation de périmètre	-	84	854	-	938
Dotations	671	48 074	58 972	-8 114	99 603
Cessions	-	-6 209	-3 446	-2 166	-11 821
Reclassements et autres impacts	-	1 144	-6 759	9 126	3 511
Actifs détenus en vue de la vente	-	-1 244	-1 382	-	-2 626
Amortissements cumulés à la clôture	1 278	1 063 397	1 278 318	5 180	2 348 173
Valeur nette comptable à l'ouverture	330 909	1 713 879	677 038	164 402	2 886 228
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	329 952	1 688 748	689 515	160 399	2 868 614

5.4 Engagements locatifs

Les principes appliqués par le Groupe en matière de contrats de location sont inchangés par rapport à ceux décrits dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les contrats de location de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, exemptés de la comptabilisation prévue par IFRS 16, sont comptabilisés en charges de la période. L'évolution des charges correspondantes ne présentent pas de caractère significatif au titre du premier semestre 2026.

Analyse de la variation des droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents

En milliers d'euros	30/06/2026	31/12/2025
Droits d'utilisation à l'ouverture	3 533 378	3 617 552
Entrée d'actifs, net des renégociations	163 448	422 772
Dotation aux amortissements	-220 640	-449 942
Variation de périmètre	1 469	-7 362
Autres variations	714	-49 642
Droits d'utilisation à la clôture	3 478 368	3 533 378
- dont droits d'utilisation de biens immobiliers	3 432 733	3 480 372
- dont droits d'utilisation de biens mobiliers	45 635	53 006

Analyse de la variation des obligations locatives

En milliers d'euros	30/06/2026	31/12/2025
Obligations locatives à l'ouverture	3 967 386	4 018 258
Actualisation de la dette et nouveaux contrats	163 448	422 772
Remboursement de la dette	-217 336	-433 085
Changement de la durée/ montant du bail	-5 000	-19 057
Variation de périmètre	1 448	-7 731
Autres variations	5 401	-13 771
Obligations locatives à la clôture	3 915 347	3 967 386

Analyse des échéances des obligations locatives au 30 juin 2026

En milliers d'euros	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Obligations locatives actualisées	3 915 347	431 011	1 428 088	2 056 248

Analyse des échéances des obligations locatives au 30 juin 2026 non actualisées

Le profil d'échéance des obligations locatives non actualisées ne présente pas d'évolution significative par rapport à celui présenté dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOTE 6. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les contributions respectives des entreprises associées et des coentreprises dans l'état de la situation financière et le compte de résultat au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	30.06.2026	Centro Clinico Colle Cesarano S.r.l.	Foncière A&V	Foncière A&V 2	SCI Korian Etoile immobilier 3
Pays		Italie	France	France	France
Pourcentage de détention des titres		30%	30%	30%	51%
État de la situation financière					
Participations dans les entreprises mises en équivalence	37 408	701	19 653	1 166	15 889
Compte de résultat					
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-500	-20	-99	-175	-207

En milliers d'euros	31.12.2025	Vivason	Centro Clinico Colle Cesarano S.r.l.	Foncière A&V	Foncière A&V 2	SCI Korian Etoile immobilier 3
Pays		France	Italie	France	France	France
Pourcentage de détention des titres		50%	30%	30%	30%	51%
État de la situation financière						
Participations dans les entreprises mises en équivalence	58 149	18 680	721	21 311	1 341	16 096
Compte de résultat						
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-6 011	-119	-18	-3 609	-1 793	-472

Les principales transactions de la période et positions au 30 juin 2026 avec les parties liées incluent dans les États Financiers intermédiaires résumés consolidés du Groupe se décomposent comme suit :

- 66,5 millions d'euros de créances financières avec les foncières A&V, soumises à des conditions similaires à celles de la dette portée par le Groupe et octroyée par la Banque Européenne d'Investissement, dont l'unique usage est le financement des foncières Ages & Vie (cf. note 9.2 Dette financière nette);
- 19,7 millions d'euros d'avances en compte courant long terme avec les foncières A&V.

NOTE 7. CAPITAUX PROPRES

Capital social

Il n'existe pas de droits, privilèges, restrictions attachées aux actions composant le capital. Il n'existe pas non plus d'actions réservées pour une émission dans le cadre d'options ou de contrats de vente d'actions.

Le 15 juin 2026, la Directrice générale, agissant conformément à la subdélégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 26 février 2026, a décidé, après que le Conseil d'administration ait apprécié lors de sa séance du 26 février 2026 la réalisation des critères de performance prévus par le règlement du Plan 2023 avec conditions de performance, et après avoir constaté la satisfaction de la condition de présence au 15 juin 2026 des bénéficiaires du Plan 2023 avec conditions de performance et du Plan 2023 sans condition de performance, et établi la liste définitive des bénéficiaires de ces Plans 2023, dont les actions avaient été attribuées le 15 juin 2023 et dont le nombre d'actions attribuées avait été ajusté le 5 août 2024, et le nombre d'actions qui leur sont définitivement attribuées au titre de ces Plans 2023. La Directrice générale a décidé en conséquence d'augmenter le capital social de Clariane, par incorporation d'une somme de 7 863,93 euros prélevée sur le poste « réserves indisponibles » par émission de 786 393 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune au profit des bénéficiaires des Plans 2023.

Au 30 juin 2026, le capital social est fixé à la somme de 3 575 408,52 euros. Il est divisé en 357 540 852 actions ordinaires, intégralement libérées, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Par ailleurs, la documentation du crédit syndiqué, renouvelé par le Groupe en février 2025, prévoit notamment une interdiction de distribution de dividendes tant que le ratio de levier financier consolidé « Wholeco » reste au-dessus de 4,0x à la clôture de l'exercice et une limitation à 40% du résultat net.

Emprunts obligataires hybrides

Le 8 septembre 2021, le Groupe a émis des ODIRNANE (Obligations à Durée Indéterminée à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes) de rang non subordonné avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal de 332,5 millions d'euros. Ces obligations ont été émises avec les caractéristiques suivantes :

- une valeur nominale unitaire de 44,28 euros faisant ressortir une prime de conversion de 30,0% par rapport au cours de référence de l'action ;
- des intérêts jusqu'au 8 septembre 2026, à taux fixe avec un taux nominal annuel de 1,875% payable semestriellement et pour la première fois le 8 mars 2022 ;
- et à partir du 8 septembre 2026, des intérêts à un taux annuel égal au taux Euribor six mois majoré de 900 points de base, payable semestriellement à terme échu à chaque date de paiement d'intérêts, et pour la première fois, le cas échéant, le 8 mars 2027, sous réserve d'une suspension de paiement des intérêts.

Au 30 juin 2026, le ratio de conversion applicable est de 1,788 action Clariane pour 1 ODIRNANE.

Ces instruments financiers hybrides sont comptabilisés en instruments de capitaux propres pour un montant net des intérêts et frais d'émission de 310 millions d'euros au 30 juin 2026 (313,5 millions d'euros au 31 décembre 2025) et ce conformément à la norme IAS 32.

Le contrat d'ODIRNANE prévoit par ailleurs l'application d'une majoration du coupon de 500 points de base si Clariane décide de ne pas les rembourser à l'issue d'un changement de contrôle (défini comme (i) la majorité des droits de votes attachés aux actions ou (ii) plus de 40% de ces droits de vote si aucun des actionnaires de Clariane SE ne détient un pourcentage plus élevé).

OCEANE

Le 3 mars 2020, Clariane a annoncé le succès du placement de son émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) à échéance 2027 pour un montant nominal d'environ 400 millions d'euros.

Les obligations ont été émises au pair et leur valeur nominale unitaire a été fixée à 61,53 euros faisant ressortir une prime de conversion à l'origine de 55% par rapport au cours de référence de l'action du Groupe Clariane.

Suite à l'annulation de 640 000 OCEANE au cours du premier semestre 2022, le nominal est porté à 360 millions d'euros. Au 30 juin 2026, le ratio de conversion applicable est de 1,972 action Clariane pour 1 OCEANE. Conformément à IAS 32, l'annulation de ces OCEANE a ramené la juste valeur de l'option d'achat vendue au porteur à 30 millions d'euros. Le contrat d'OCEANE prévoit la possibilité pour les porteurs de solliciter le remboursement de l'instrument au pair augmenté des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement en cas de survenance d'un changement de contrôle (défini comme (i) la majorité des droits de votes attachés aux actions ou si aucun des actionnaires du Groupe ne détient un pourcentage plus élevé (ii) plus de 40% de détention de ces droits de vote).

Emission obligataire hybride à durée indéterminée de 333 millions d'euros

Le 23 juin 2026, Clariane a annoncé le succès de l'émission d'un montant de 333 millions d'euros d'obligations hybrides à durée indéterminée subordonnées de dernier rang à taux fixe révisable avec une option de remboursement à 3 ans au gré de l'émetteur. Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel fixe de 7,875% pendant les 3 premières années avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite sur la base du taux mid-swap majoré d'une marge initiale et d'une marge de 500 points de base. En cas de changement de contrôle, si les Obligations ne sont pas remboursées, le taux d'intérêt sera majoré d'une marge additionnelle de 5,00 % par an.

Clariane prévoit d'utiliser le produit brut de l'émission au remboursement intégral de ses obligations à durée indéterminée non-subordonnées non-assorties des sûretés et convertibles en

actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes d'un montant nominal total de 332,5 millions d'euros (les « Obligations ODIRNANE »).

Partenariats immobiliers

Le Groupe poursuit sa stratégie immobilière en mettant en place des partenariats de long terme dans des structures dédiées qui détiennent ses immeubles hors développement. L'analyse de ses partenariats au regard d'IFRS 10 a conclu au contrôle de Clariane sur ces structures dédiées. Il n'y a pas de nouveaux partenariats sur le semestre, une description détaillée de ses partenariats existants est présentée dans les états financiers annuels.

NOTE 8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options dilutives existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans la norme IAS 33 - Résultat par action.

Compte-tenu du résultat net attribuable négatif au 30 juin 2026 et en application de la norme IAS 33 - Résultat par action, les actions de performance potentielles à distribuer ne sont pas prises en compte dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation (effet anti-dilutif).

	30.06.2026	30.06.2025
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	-47 543	-58 514
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (en milliers d'euros)	-47 543	-58 514
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	356 974	355 832
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	-0,13	-0,16
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	-0,13	-0,16
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	-47 543	-58 514
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (en milliers d'euros)	-47 543	-58 514
Rémunération des éléments de capitaux propres à effet dilutif	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	356 974	355 832
Nombre moyen d'actions liées aux stock-options et actions gratuites	16 343	7 700
Nombre moyen d'actions liées aux emprunts hybrides et OCEANE	24 982	24 982
Retraitement des actions à effet anti-dilutif	-41 325	-32 682
Nombre moyen d'actions retenues pour la détermination du résultat dilué par action	356 974	355 832
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	-0,13	-0,16
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	-0,13	-0,16

NOTE 9. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1 Résultat financier net

Le résultat financier se décompose entre le coût de l'endettement financier net et les autres éléments du résultat financier.

Le coût de l'endettement financier net correspond essentiellement aux charges d'intérêts sur les dettes bancaires et obligataires, aux charges et produits liés aux couvertures, à l'effet d'amortissement des frais d'émission capitalisés et aux effets d'amortissement liés aux renégociations et restructurations des dettes et instruments de couverture.

Les autres éléments du résultat financier comprennent principalement les charges financières liées à la reconnaissance des obligations locatives, les commissions et frais bancaires payés (y compris charges de factoring) ainsi que le coût financier attribuable aux engagements envers le personnel.

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	30.06.2025
Coût de l'endettement financier brut	-89 365	-78 794
Coûts des dérivés de couverture	-192	-42
Produits des dérivés de couverture	9 211	11 458
Dérivés de couverture	9 019	11 416
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	8 447	3 086
Coût de l'endettement financier net	-71 899	-64 292
Commissions et frais bancaires	-6 769	-5 797
Charges financières sur obligations locatives	-72 174	-68 130
Effets d'actualisation des dettes d'ajustement de prix	-18	-61
Autres (nets)	-4 250	-2 579
Autres produits et charges financiers	-4 268	-2 640
Autres éléments du résultat financier	-83 211	-76 567
RÉSULTAT FINANCIER	-155 110	-140 859

Le résultat financier est de -155 millions d'euros sur le premier semestre 2026, contre -140,9 millions d'euros sur la même période en 2025. Cette baisse est principalement attribuable à la hausse du coût de l'endettement financier brut.

A noter que les intérêts nets versés pendant l'exercice s'élèvent à 175,3 millions d'euros, dont 72 millions d'euros d'intérêts versés sur dette locative.

9.2 Dette financière nette

La dette financière nette est composée de la dette brute minorée des actifs financiers liquides (VMP et Disponibilités).

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Emprunts auprès d'établissements de crédit et des marchés financiers	2 953 131	2 296 132
Dette immobilière vis-à-vis de contreparties financières (hors IFRS16)	1 449 694	1 490 472
Autres dettes financières diverses ¹	26 080	47 184
Concours bancaires courants	1 739	5 680
Emprunts et dettes financières (A)	4 430 644	3 839 468
Valeurs mobilières de placement	513 634	121 234
Disponibilités	897 454	663 559
Trésorerie (B)	1 411 088	784 793
ENDETTEMENT NET (A) - (B)	3 019 556	3 054 675

(1) Intérêts courus sur emprunts et dettes financières, dont 5,6 millions d'euros sur dette immobilière

La dette brute du Groupe se décompose comme suit au 30 juin 2026 :

- des obligations placées auprès d'investisseurs privés et de dettes auprès d'établissements de crédit pour un montant total de 2 603 millions d'euros (dont 29 millions d'euros de frais d'émission d'emprunt);
- un crédit syndiqué bancaire, comptant une tranche à terme de 350 millions d'euros comparé à 300 millions d'euros à fin décembre 2025 ;
- dettes immobilières pour un montant net des frais d'émission de 1 450 millions d'euros, constituées principalement de crédits-bails et de prêts bancaires utilisés en financement relais immobilier ;
- autres dettes financières diverses pour 26 millions d'euros, principalement composées d'intérêts courus ;

concours bancaires courants pour un montant de 1,7 millions d'euros.

Amendement et extension du crédit syndiqué

Le 17 février 2025, le Groupe a annoncé les signatures de l'amendement et de l'extension de son crédit syndiqué unsecured, comprenant un prêt à terme et un prêt revolving à échéance finale mai 2029 pour un montant de 625 millions d'euros. En juin 2026, une nouvelle banque a rejoint le crédit syndiqué à hauteur de 50 millions d'euros sur la partie crédit à terme portant le montant total à 675 millions d'euros.

La documentation de ce crédit syndiqué renouvelé prévoit les engagements ci-dessous :

- le remplacement du ratio de levier opérationnel par un ratio de levier total consolidé (levier « Wholeco »).;
- l'option pour le Groupe d'étendre la maturité du crédit syndiqué à mai 2029 en cas de remboursement, refinancement ou extension de 480 millions d'euros de dettes à échéance 2028 avant le 30 mai 2028. Le crédit revolving devra être intégralement non tiré à cette prochaine date d'extension ;
- l'ajout d'un covenant semestriel de liquidité minimum de 300 millions d'euros ;
- la limitation de distribution de dividendes introduite en juillet 2023 reste applicable, avec une interdiction de distribution tant que le ratio de levier « Wholeco » reste au-dessus de 4,0x à la clôture de l'exercice et une limitation à 40% du résultat net ;
- l'absence de remboursement d'instruments hybrides avec de la dette tant que le levier « Wholeco » du Groupe reste au-dessus de 6,0x contre 5x précédemment afin de permettre le refinancement de l'hybride perpétuelle en GBP par de la dette obligataire senior unsecured. Les niveaux du covenant financier de Clariane ont été ajustés pour refléter cette nouvelle flexibilité et sont désormais de 7,5x 30 juin 2026, 7,0x au 31 décembre 2026 et au 30 juin 2027, 6,5x au 31 décembre 2027 et au 30 juin 2028, puis 6,0x à partir du 31 décembre 2028. Un remboursement ne pourra se faire que via le refinancement par du capital ou d'autres instruments hybrides;
- par ailleurs, le Groupe a également annoncé l'indexation du crédit syndiqué à des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). A ce titre, il est prévu que la marge du crédit syndiqué s'ajustera à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'atteinte ou non des objectifs extra-financiers.

Prêt relais immobilier de 150 millions d'euros

Clariane a annoncé la signature d'un nouveau prêt immobilier auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France, LCL, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CIC Est, ayant servi à financer et à refinancer des investissements immobiliers du Groupe et dont les principales caractéristiques, alignées à celle du crédit syndiqué, sont les suivantes :

- montant : 150 millions d'euros ;
- l'option pour le Groupe d'étendre la maturité du crédit syndiqué à mai 2029 en cas de remboursement, refinancement ou extension de 480 millions d'euros de dettes à échéance 2028 avant le 30 mai 2028. Le crédit revolving devra être intégralement non tiré à cette prochaine date d'extension ;
- suretés : les prêteurs bénéficient de suretés suivantes (i) nantissement de droit luxembourgeois par la société de 100 % des titres de CHL 1, (ii) nantissement de droit luxembourgeois par CHL

1 de 100 % des titres de CHL 2, (iii) nantissement de droit français par CHL 2 de 100 % des titres de Clariane Holding Immobilier 1.

Par ailleurs, le Groupe continue à porter une dette octroyée par la Banque Européenne d'Investissement dont l'unique usage est le financement des foncières Ages & Vie, entités mises en équivalence en 2023. En face de cette dette, le Groupe a une créance à des conditions similaires vers Ages & Vie présentée en actifs non-courants, qui s'élève à 66,5 millions d'euros à fin juin. En incluant cette créance, la dette nette du Groupe est de 2 953 millions d'euros, et correspond à la dette nette de référence prise dans le calcul du ratio de levier consolidé « Wholeco » dans le cadre du crédit syndiqué que le Groupe a signé le 25 juillet 2023 et renouvelé en février 2025 avec ses partenaires bancaires.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 1 411 millions d'euros à la fin du premier semestre hors concours bancaires courants. Au 30 juin 2026, les dettes assorties de sûretés réelles de type nantissement, hypothèque, crédit-bail, représentent 26,7% de la dette brute.

Variation des emprunts

En milliers d'euros	31.12.2025	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Variation de périmètre	Autres	30.06.2026	Courant	Non courant
Emprunts	3 786 604	884 505	-269 709	1	1 424	4 402 826	942 735	3 460 091
Participation des salariés	45	-	0	-	-	45	-	45
Autres emprunts et dettes assimilés	47 140	43 077	-64 492	-	311	26 036	26 036	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 833 789	927 582	-334 201	1	1 735	4 428 907	968 771	3 460 135

En milliers d'euros	Nouveaux emprunts 2026	Flux cash	Flux non cash	Remboursements d'emprunts 2026	Flux cash	Flux non cash
Emprunts	884 505	877 189	7 316	-269 709	-269 709	-
Autres emprunts et dettes assimilés	43 077	-	43 077	-64 492	-	-64 492
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	927 582	877 189	50 393	-334 201	-269 709	-64 492

La hausse de la dette brute sur la période est principalement liée à l'émission d'obligations senior d'un montant nominal de 730 millions d'euros à échéance 5 ans (2031) dont le règlement-livraison est intervenu le 16 avril 2026 et le 11 mai 2026 et l'augmentation de 50 millions d'euros de tranche à terme du crédit syndiqué bancaire (cf. note 2 Faits marquants).

Cette hausse est en partie compensée par les remboursements des diverses échéances prévues sur le semestre, principalement liées aux Schuldschein et aux Commercial Papers, ainsi qu'à des remboursements anticipés, notamment de l'obligation Euro PP à échéance janvier 2027.

Analyse de la dette financière par nature de taux

Au 30 juin 2026, la part de l'endettement du Groupe à taux variable s'élève à 27% des dettes financières brutes.

En milliers d'euros		30.06.2026	31.12.2025
Taux fixe	73%	3 213 721	2 664 290
Taux variable	27%	1 216 923	1 175 178
TOTAL		4 430 644	3 839 468

Analyse de la dette financière par échéance

Dette financière hors dette locative par échéance

En milliers d'euros		30.06.2026	31.12.2025
Moins d'un an		970 509	614 096
Dettes financières court terme		970 509	614 096
1 à 5 ans		2 952 731	2 661 863
Au-delà de 5 ans		507 404	563 509
Dettes financières long terme		3 460 135	3 225 372
TOTAL		4 430 644	3 839 468

Dette financière hors dette locative à court terme par nature

En milliers d'euros		1 ^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027
Dettes immobilières vis-à-vis de contreparties financières		85 092
Obligations placées auprès d'investisseurs privés et dettes auprès d'établissements de crédit		857 643
Autres dettes financières diverses et concours bancaires courants		27 776
Remboursements court terme		970 510
Revolving Credit Facility		-
Total dettes financières court terme		970 510

Dettes financières incluant la dette locative par échéance

En milliers d'euros	30.06.2026	31.12.2025
Moins d'un an	1 401 520	1 031 825
Dettes financières court terme	1 401 520	1 031 825
1 à 5 ans	4 380 819	3 976 585
Au-delà de 5 ans	2 563 652	2 798 444
Dettes financières long terme	6 944 471	6 775 029
TOTAL	8 345 991	7 806 854

Covenants bancaires au 30 juin 2026

Le Groupe a annoncé le 17 février 2025 l'adoption d'un seul covenant de levier « Wholeco », cumulant la dette corporate et la dette immobilière, en remplacement des deux ratios pré-existants : levier opérationnel (levier « Opco ») et Loan to Value. Les objectifs de levier sont désormais communiqués sur la base d'un levier « Wholeco » et correspondent au covenant de levier.

Le crédit syndiqué du Groupe de 350 millions d'euros à la clôture, dont l'extension de maturité de mai 2026 à mai 2029, sous certaines conditions (en cas de remboursement, refinancement ou extension de 480 millions d'euros de dettes à échéance 2028 avant le 30 mai 2028), pour un montant de 625 millions d'euros, a été annoncée par le Groupe le 17 février 2025 ainsi que le prêt immobilier de 150 millions d'euros signé en février 2025 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, LCL, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CIC Est sont soumis au covenant financier sur le ratio de levier financier consolidé « Wholeco ».

	Ratio Clariane	Ratio maximum autorisé au 30 juin 2026
Ratio de levier consolidé "Wholeco"	4,9x	<7,5x
Ratio de levier selon les termes des contrats ^(a)	3,0x	<4,5x

(a) Dette nette consolidée hors IFRS 16 - Dette immobilière) / (EBITDA hors IFRS 16 – 5,8% * Dette immobilière) avec Dette immobilière retraitée de créances vers des véhicules immobiliers non consolidés

Le prêt immobilier de 150 millions d'euros signé en février 2025 est en sus soumis à un ratio aux clôtures semestrielle et annuelle:

	Ratio Clariane	Ratio maximum autorisé au 30 juin 2026
Ratio de loan-to-value ^(b) de CHL 1 S.à r.l.	39,3%	≤ 55%

(b) Dette financière nette hors loyers capitalisés de CHL 1 S.à r.l. / Valeur des actifs immobiliers de CHI 1** évaluée par CBRE

En outre, le Groupe doit s'assurer de disposer de 300 millions d'euros de liquidités à chaque clôture semestrielle et annuelle et à chaque tirage du prêt revolving le cas échéant. La ligne de prêt revolving non-tirée entre en compte pour le calcul de ce montant de 300 millions d'euros

de liquidités. Cette condition de liquidité minimum est bien respectée au 30 juin 2026, le Groupe disposant de 1 411 millions d'euros de liquidité à la clôture semestrielle.

Sur la base de la formule de calcul du covenant bancaire sur le ratio de levier financier consolidé « Wholeco » (Dette financière nette hors loyers capitalisés déduction faite du compte courant des foncières Ages & Vies / EBITDA consolidé hors loyers capitalisés et retraités de certains éléments non cash et de l'impact année pleine des plans d'actions en cours), le Groupe dispose au 30 juin 2026 d'une marge suffisante par rapport au seuil de 7,5x. Cette dernière est d'environ 200 millions d'euros d'EBITDA hors IFRS 16, ou d'environ 1 530 millions d'euros de dette nette hors IFRS 16, tout autre paramètre du calcul restant identique.

Les obligations Euro PP, Schuldschein et Namensschuldverschreibung sont également soumises à covenants. L'évolution des covenants est notifiée annuellement aux investisseurs.

Risque de liquidité

Au 30 juin 2026, le Groupe dispose d'une liquidité de 1 736 millions d'euros composée de 1 411 millions d'euros de trésorerie disponible et 325 millions d'euros de Revolving Credit Facility (RCF) non tirée.

Compte tenu de cette position de liquidité renforcée, Clariane dispose d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois qui s'élèvent à environ 685 millions d'euros (hors programme de factoring).

Risque de défaut croisé

La plupart des contrats de prêts, crédits bancaires et relatifs à la dette obligataire (y compris Euro PP et Schuldschein/NSV) de Clariane SE (à l'exception de ceux relatifs à la dette hybride) contiennent des clauses dites de défaut ou d'exigibilité anticipée (les « Cas de Défauts »).

Ces clauses de défaut couvrent des événements qui donnent aux prêteurs / porteurs le droit d'exiger sans réserve un remboursement anticipé immédiat et le blocage de tous nouveaux tirages dans le cas de crédit revolving.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent généralement des clauses de défaut usuelles pour ce type de contrats notamment mais pas uniquement :

a. Le défaut de paiement (« payment default ») sur un montant dû et exigible (intérêt ou principal à maturité) au titre d'une dette financière entraîne un cas de défaut au titre dudit contrat de financement :

- tous les contrats de financement de Clariane SE contiennent ce type de défaut de paiement ;
- les pactes d'actionnaires des différents véhicules immobiliers du Groupe ne sont pas concernés.

- Ainsi, si Clariane SE est en défaut de paiement d'une dette financière, cela entraîne automatiquement un cas de défaut sur le contrat concerné.
- Ces contrats prévoient généralement une période de remédiation – le défaut n'étant déclenché que si le défaut de paiement sur ladite dette financière perdure après l'expiration d'une période de remédiation (usuellement de quelques jours) prévu dans le contrat de financement.

b. Non-respect des covenants bancaires et/ou obligataires prévus dans le contrat :

- les covenants financiers bancaires et obligataires (cf. ceux visés ci-dessus) ;
- les difficultés financières :
 - Les contrats de financement contiennent usuellement des cas de défauts liés à des situations de difficultés financières de Clariane SE et de ses filiales (ou filiales principales) et notamment les situations de difficultés financières avérées ou anticipées, de cessation d'activités, de procédures d'insolvabilité, de procédures d'exécution, de changements défavorables significatifs (*material adverse effect*).
 - Ainsi, si Clariane SE ou une de ses filiales est dans une des situations ci-dessus, cela entraîne automatiquement un cas de défaut sur le contrat de financement concerné ;
- les litiges/les décisions judiciaires et/ou arbitrales :
 - Certains des contrats de financement contiennent également des cas de défauts en cas de litiges supérieurs à un certain montant ou en cas de défaut dans l'exécution d'une décision judiciaire et/ou arbitrale.
 - Ces Cas de Défauts bénéficient d'une période de remédiation ;
- les contrats de financement, prévoient, qu'en cas de manquement de l'emprunteur à ses obligations au titre du contrat de financement, cela est constitutif d'un Cas de Défaut, sous réserve d'une période de remédiation ;
- certains contrats de financement à thème (*green bonds, sustainability-linked notes*) contiennent des cas de défauts sur les thématiques envisagées en cas de non-respect des obligations prévues au contrat, principalement la délivrance des attestations de respect des engagements prévus au contrat.

c. Le cas particulier du défaut croisé/de l'accélération croisée

- Le défaut de paiement croisé (« *cross payment default* ») : dans ce premier cas, un défaut de paiement sur un montant dû et exigible au titre d'une dette financière (au-delà des seuils de déclenchement visés ci-dessous) entraîne automatiquement un cas de défaut dans le contrat contenant la clause de défaut croisé.
- À l'exception d'un contrat de crédit avec la BPI, tous les contrats de prêts et crédits bancaires et les *Schuldschein/NSV* de Clariane SE contiennent ce type de défaut de paiement croisé. Ainsi, si Clariane SE ou une de ses filiales est en défaut de paiement d'une autre dette financière, cela entraîne automatiquement un cas de

défaut sur les contrats concernés. Ces contrats prévoient généralement que le cas de défaut croisé n'est déclenché que si le défaut de paiement sur l'autre dette financière perdure après l'expiration de toute période de grâce (usuellement de quelques jours) prévu dans le contrat afférent à cette autre dette.

- À l'exception des *Schuldschein/NSV*, les clauses de défaut croisé des termes et conditions des émissions obligataires (y compris les Euro PP) ne visent pas les défauts de paiement des autres dettes financières (qui n'entraîne donc pas un défaut croisé sur ces financements obligataires).
- L'exigibilité anticipée croisée (« *cross acceleration* ») ou la résiliation ou suspension des engagements : dans ce deuxième cas, le prononcé de la déchéance du terme (c'est-à-dire de l'exigibilité anticipée) par des créanciers financiers au titre d'une autre dette financière (en raison de la survenance d'un cas de défaut quel qu'il soit (par ex. : bris de covenant, non-respect d'une obligation) tel que prévu dans le contrat y afférent) entraîne automatiquement un cas de défaut au titre du contrat contenant la clause de « *cross acceleration* ». Certains contrats prévoient également un défaut croisé dans le cas où des créanciers (par exemple d'un crédit revolving) décideraient de résilier ou suspendre leur engagement de financement du fait d'un cas de défaut.
 - Pour que la « *cross acceleration* » soit déclenchée, il faut donc (i) qu'il soit survenu un cas de défaut sur l'autre dette financière et (ii) que des conséquences en aient été tirées par les créanciers de cette autre dette financière, en décidant de prononcer la déchéance du terme.
 - À l'exception des contrats relatifs à la dette hybride, des *Schuldschein/NSV*, et de deux contrats de crédit (avec la BPI et le CIC), tous les contrats relatifs aux prêts et crédits bancaires et à la dette obligataire de Clariane SE contiennent une clause de « *cross acceleration* ».
 - Cela signifie que s'il survient un cas de défaut sur un contrat de financement et si les créanciers concernés prononcent la déchéance du terme, cela entraînera un cas de défaut sur la quasi-totalité de la dette bancaire et obligataire de Clariane SE.
 - Certains contrats de prêts et crédits bancaires (dont le crédit syndiqué) prévoient également que s'il survient un cas de défaut sur un contrat afférent à une dette financière (par ex. crédit revolving) et si les prêteurs concernés décident de suspendre ou résilier leur engagement, cela entraînera un cas de défaut sur ces contrats.
- Le simple défaut croisé (« *cross default* ») : dans ce dernier cas, la survenance d'un Cas de Défaut quel qu'il soit dans un contrat relatif à une autre dette financière

entraîne automatiquement un cas de défaut dans le contrat contenant la clause de « *cross default* ».

- Cette clause permet aux créanciers qui en sont bénéficiaires de pouvoir se prévaloir d'un cas de défaut qui surviendrait au titre de toute autre dette financière, et ce même si les créanciers au titre de cette autre dette ne prononcent pas la déchéance du terme. Ce type de clause entraîne donc un plus grand risque de contagion.
- Cependant, à l'exception de trois contrats de crédit (et pour ceux-ci dans une mesure limitée), aucun des contrats relatifs à la dette bancaire et obligataire de Clariane SE ne contient ce type de clause de défaut croisé élargi, ce qui limite le risque de contagion des cas de défaut.
- Le contrat de crédits contenant une telle clause de défaut croisé est celui avec BAML. Dans ces contrats, l'étendue du défaut croisé est cependant limitée car celui-ci ne couvre pas tous les cas de défaut mais uniquement l'inexécution (à l'expiration de tout délai de grâce éventuellement applicable) par un membre du Groupe de ses obligations au titre d'un autre contrat relatif à une autre dette financière, sauf contestation de bonne foi.

Cela signifie que la clause de défaut croisé de ce contrat ne peut être déclenchée qu'en cas de violation d'une obligation (telle qu'un covenant financier, une limitation d'endettement, ou un *negative pledge*) mais pas dans le cas de survenance d'un autre type de cas de défaut.

Dans le cas des financements bancaires et obligataires de Clariane SE, les clauses de défaut croisé ne sont pas déclenchées si le montant total des dettes financières concernées par le ou les défauts est inférieur à un montant qui, selon les contrats, se situe à 20 ou 30 millions d'euros (sous réserve de certains contrats prévoyant un seuil inférieur).

Gestion risque de taux

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (swaps et caps) pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt qui découle des financements émis à taux variable. Le Groupe applique la comptabilité de couverture (*cash-flow hedge*) quand les critères de couverture IFRS 9 sont remplis.

Au 30 juin 2026, les instruments financiers se décomposent comme suit :

Actif	31.12.2025	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	30.06.2026
Swap de taux	4 573		162	-17	4 717
Options sur contrats d'approvisionnement en énergie	93		102		195
Options autres	193		398		590
Total des instruments financiers de couverture Actif	4 859		661	-17	5 503
Total de l'impact du risque de défaut de la contrepartie - Credit Value Adjustment	-110	-	28		-82
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIF	4 749		689	-17	5 421

Passif	31.12.2025	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	30.06.2026
Swap de taux	1 376		94	-461	1 009
Options sur contrats d'approvisionnement en énergie	53		434		487
Options autres	-278		278		-
Total des instruments financiers de couverture Passif	1 151		806	-461	1 496
Swap de taux	33			-26	7
Total des instruments financiers non éligibles Passif	33		-	-26	7
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS - PASSIF	1 184		806	-486	1 503
TOTAL NET	3 566		-117	469	3 918

A la clôture du premier semestre 2026, la valeur de marché nette des instruments souscrits pour couvrir le risque de taux après l'impact du risque de défaut de la contrepartie est de 3,9 millions d'euros.

La sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers dérivés avant l'impact du risque de défaut de la contrepartie à une variation des taux de marché est la suivante à la clôture :

- l'effet d'une hausse de la courbe des taux de 1% (100 points de base) amènerait à une valeur de marché positive de 15,1 millions d'euros ;
- l'effet d'une baisse de 1% (100 points de base) amènerait à une valeur de marché négative de 5,8 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente les éléments de produits, charges, profits et pertes comptabilisés dans le compte de résultat et dans les capitaux propres au 30 juin 2026 avant impositions différées par catégories d'instruments financiers.

En milliers d'euros	Impact en capitaux propres	Impact de la couverture en résultat	Impact du « Non documenté » en résultat	Impact du risque de défaut de contrepartie
Instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture	157	140	-	28
Instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture		-	26	-
TOTAL	157	140	26	28

Risque de change

L'ensemble des transactions effectuées à l'étranger étant réalisées dans des pays de la zone euro, le Groupe n'est pas exposé au risque de change, et ne dispose par conséquent pas d'instrument de couverture à fin juin 2026.

Risque de contrepartie

Concernant ses activités financières (en particulier sa gestion de la trésorerie et des instruments dérivés de couverture de taux et taux de change), le Groupe a mis en place des procédures de gestion et d'allocation du risque et travaille avec des institutions financières de premier rang.

9.3 Actifs et passifs financiers

Disponibilités et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	30.06.2026	31.12.2025
Valeurs mobilières de placement	513 634	121 234
Trésorerie	897 454	663 559
TOTAL	1 411 088	784 793

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ou de SICAV de trésorerie euro, classées dans la catégorie AMF « monétaire court terme », et conformément aux critères d'IAS 7, elles sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

NOTE 10. PROVISIONS

Provisions non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Fiscal	Social	Autres	Total
Solde à l'ouverture	1 568	20 565	39 205	61 338
Dotations	594	3 154	4 375	8 123
Utilisations	-188	-2 339	-3 462	-5 989
Reprises	-	-27	-3 189	-3 216
Variation de périmètre	-	-	187	187
Reclassements	-183	4 189	-6 874	-2 867
Solde à la clôture	1 792	25 542	30 242	57 576

Provisions courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Fiscal	Social	Autres	Total
Solde à l'ouverture	1 057	6 403	12 762	20 222
Dotations	60	7 580	3 172	10 812
Utilisations	-44	-140	-2 237	-2 421
Reprises	-	-	-3 240	-3 240
Variation de périmètre	-	-	-	-
Reclassements	-	-1 013	41	-973
Solde à la clôture	1 073	12 830	10 498	24 400

Provisions fiscales hors IAS 12

Les provisions pour litiges fiscaux hors IAS 12, TVA par exemple, concernent des provisions pour redressement d'impôt et des litiges fiscaux dont les montants ont été contestés. Aucun litige individuel ne représente un montant significatif au 30 juin 2026.

Provisions sociales

Les provisions constituées sont relatives à la réorganisation des fonctions support du groupe en France (7 millions d'euros) ainsi qu'à des litiges prud'homaux et à des indemnités de fin de contrat. Aucun litige individuel ne représente un montant significatif au 30 juin 2026.

Autres provisions

Les autres provisions sont principalement composées de provisions relatives à des litiges juridiques portant sur les contentieux contractuels (fournisseurs et immobiliers) et des litiges autour des responsabilités médicales. Aucun litige individuel ne représente un montant significatif au 30 juin 2026.

NOTE 11. IMPÔTS

Le taux effectif d'imposition du Groupe du premier semestre 2026 est d'environ 13%. L'économie d'impôt est déterminée en appliquant au résultat avant impôt de chaque juridiction fiscale le taux projeté moyen estimé correspondant pour l'année. Les variations des créances et des dettes d'impôt résultent principalement de l'application du taux effectif d'impôt projeté. La variation des créances d'impôt s'élève à 27,2 millions d'euros et celle des dettes d'impôt à 27,3 millions d'euros. Ces variations sont majoritairement liées aux activités exercées en France.

Le produit d'impôt se répartit de la manière suivante à la clôture semestrielle :

En milliers d'euros	30.06.2026	30.06.2025
Impôts courants	-3 835	-3 683
Impôts différés	9 325	20 074
Impôts sur le résultat	5 489	16 391

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15%, est entrée en application en France à compter de l'exercice 2024. S'agissant des règles Pilier 2, le Groupe n'est pas soumis à un impôt complémentaire dans aucune juridiction où il opère. Dans ce cadre, le Groupe s'assure semestriellement de respecter les conditions permettant de bénéficier des mesures transitoires, l'excluant ainsi de toute imposition complémentaire et l'autorisant à procéder à des déclarations allégées. A ce titre, Clariane SE - en qualité d'entité mère ultime - a déposé sa première déclaration GIR (Globe Information Return) le 30 juin dernier au titre de l'exercice 2024.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2026 a prévu en France l'instauration d'une contribution exceptionnelle additionnelle à l'impôt sur les sociétés assise sur la moyenne de l'impôt dû au titre de 2025 et 2026 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 1,5 milliard d'euros. Au regard des déficits d'ensemble générés au titre des exercices 2025 et 2026. Le

Groupe Clariane ne devrait pas être concerné par cette contribution exceptionnelle.

NOTE 12. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

À la date de publication du présent document, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe et de ses conseils, de litige non provisionné et susceptible d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

NOTE 13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Au 30 juin 2026, le Groupe n'a pas, à sa connaissance, d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans la présente note.

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe s'élèvent à 56 millions d'euros au 30 juin 2026, et concernent principalement des contrats de location détenus par des entités non consolidées. Pour ces mêmes contrats, des engagements hors bilan ont également été reçus par le Groupe, pour un montant de 29 millions d'euros au 30 juin 2026.

NOTE 14. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À la date de publication du présent document, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'événement postérieur au 30 juin 2026 susceptible d'affecter de façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les États Financiers semestriels consolidés résumés

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Clariane, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA

A Levallois-Perret,

Le 29 juillet 2026

ERNST & YOUNG et Autres

A Paris-La Défense,

Le 29 juillet 2026

Signé par :

SC1734ECF40347B...

Signed by:

EDDF19498E714B0...

Stéphane Marfisi

Associé

Anne Herbein

Associée

CHAPITRE 3. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

clariane

Attestation du responsable du Rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les États Financiers semestriels consolidés résumés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 29 juillet 2026



Mme Sophie Boissard
Directrice générale